L'accès aux arts et à la culture pour tous

Etablissement Public de Coopération Culturelle

OBSERVATOIRE CULTUREL DEPARTEMENTAL

MARS 13

ANNÉE 2012 / 2013

25 mars 2013

SOMMAIRE

INTRODUCTION ____ 3

PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL AU PLAN TERRITORIAL ____ 4

DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ____ 10

1. Panorama des établissements d'enseignements artistiques de la Savoie (structuration territoriale) ____ 10
2. Diminution de la fréquentation des établissements d'enseignements artistiques en Savoie 11
3. Etat des lieux de l'enseignement dans les établissements d'enseignements artistiques ____ 13
4. Les nouveaux parcours au sein des établissements d'enseignements artistiques et l'ouverture aux nouvelles esthétiques ____ 18
5. Emploi, compétences et statut des enseignants dans les établissements d'enseignements artistiques de la Savoie ____ 21
6. Engagement des établissements d'enseignements artistiques dans les nouvelles missions : éducation artistique et culturelle à destination notamment du milieu scolaire, encadrement de la pratique en amateur et action culturelle dans les territoires ____ 24
7. Analyse budgétaire et répartition de la masse salariale ____ 30
8. Etat des lieux des locaux et équipements des établissements d'enseignements artistiques 32
9. Conclusion : synthèse ____ 33

TROISIEME PARTIE : PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL AU PLAN DÉPARTEMENTAL ____ 34

1. Le Conseil culturel départemental : Diapason à l'écoute des territoires ____ 34
2. L'accompagnement des territoires par Diapason : une coordination accrue ____ 34
3. Poursuite de la mise en place du Brevet d'Etudes Musicales : pour un enseignement artistique de qualité ____ 35
4. Poursuite de la Commission pédagogique départementale : la mutation des établissements d'enseignements artistiques ____ 35
5. La consolidation de l'emploi culturel et artistique ____ 36
6. La réécriture des critères de financement des EEA ____ 37
7. Des formations adaptées à destination des enseignants des établissements d'enseignements artistiques et des artistes ____ 38
8. Le travail en commissions : instrumentales, transversales, chorégraphique et théâtrale ____ 41
9. Le soutien à la pratique en amateur : pour un développement des pratiques dans toutes les disciplines ____ 42
10. Le développement des musiques actuelles : l'échelon territorial activé ____ 43
11. L'accès à la culture pour tous les publics : la place de Diapason dans les dispositifs d'action (PACTES/Scolaires, PACTES/Publics empêchés, Politique jeunesse) ____ 44
12. Les plans de développement artistiques de Diapason ____ 45

CONCLUSION ____ 46

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'acte II de la décentralisation et de la loi du 13 août 2004, le Département de la Savoie a adopté le **3 décembre 2007 son schéma départemental de développement des enseignements, de l'éducation, des pratiques artistiques et de l'action culturelle**. Ce schéma a trois objectifs principaux :

- le **développement de l'accès à l'enseignement et aux pratiques artistiques** pour le plus grand nombre, en musique, danse et théâtre / cirque, en lien avec la lecture et le patrimoine,
- l'**aménagement et l'animation culturels et artistiques des territoires**, en cohérence avec l'échelon départemental,
- le **soutien aux ressources artistiques et culturelles**.

Depuis cinq ans, la mise en œuvre de ce schéma portée par Diapason a débuté d'abord au sein du réseau des établissements d'enseignements artistiques et de la pratique en amateur (notamment musique), puis s'est élargie aux acteurs représentant les champs de la danse et du théâtre / cirque. Cette année a notamment vu la réactivation des commissions dans et théâtre initiatrices de nombreux projets.

En 2010/2011, une **phase d'évaluation du dispositif a été conduite** : celle-ci a mené à un constat qui oriente désormais toute l'action de Diapason. La mise en œuvre du schéma départemental en Savoie ne se fait pas seulement dans le cadre du réseau des établissements d'enseignements artistiques (EEA), mais s'inscrit désormais dans une **logique territoriale** plus large : ce sont alors les territoires, via notamment les **Conseils culturels de territoire** qui vont répondre aux objectifs du schéma départemental. **D'une logique de réseau, nous sommes passés à une logique de territoire**. Nous entrons dans **l'Acte II** du schéma départemental. **Celui-ci a été validé dans son principe par le Conseil d'Administration de Diapason début 2013.**

Le bilan 2012 / 2013 de la mise en œuvre du schéma départemental témoigne fortement de ce **changement de cap**. Ainsi, ce bilan se déclinera en trois parties :

- L'**aménagement culturel des territoires** (diagnostics, élaboration de projets culturels, accompagnement des territoires et du réseau des EEA)
- La mise en œuvre du schéma au sein des **établissements d'enseignements artistiques**
- L'**action départementale** conduite par Diapason

Chaque partie permettra de faire le point sur le soutien aux disciplines que sont la musique, la danse et le théâtre.

Dans ce bilan, l'action de Diapason apparaîtra à **deux niveaux**, soit dans le cadre de sa **mission d'accompagnement** au réseau des EEA, des acteurs locaux et des territoires, soit dans le cadre de sa **mission de portage** de projets.
A l'aune de ce bilan d'une part quantitatif (étude comparative sur plusieurs années), **d'autre part qualitatif, nous sommes à même d'observer l'état d'avancement de la mise en œuvre du schéma départemental et ses conséquences sur ses trois grands axes de développement : la structuration des territoires, l'élargissement des publics et l'emploi culturel & artistique.**

Ce bilan n'a pas vocation à être une évaluation de la politique culturelle induite par la mise en place du schéma départemental des enseignements artistiques de la Savoie. Il s'agit d'**une photographie de la mise en place des préconisations** et une présentation de l'état d'avancement de la **mise en œuvre de l'Acte II du schéma départemental** aux plans local, territorial et départemental.

NB : *le nombre total d'établissements d'enseignements artistiques n'est pas le même selon les années étudiées ; en effet des structures ont fusionné, d'autres ont été créées, d'autres ont fermé leurs portes. Ces différences sont donc normales.*

PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL AU PLAN TERRITORIAL

L'Acte II du schéma indique clairement que les **sept territoires de la Savoie** jouent un rôle désormais prépondérant dans la mise en œuvre de ce dispositif. Ainsi, si le réseau des établissements d'enseignements artistiques a constitué la porte d'entrée du développement du schéma au plan local, celui-ci se développe aujourd'hui dans une **logique territoriale, associant l'ensemble des acteurs politiques et techniques** (culturels, artistiques, éducatifs, sociaux etc) dans un même mouvement d'aménagement culturel des territoires.

La **création de Diapason – EPCC 73** conforte cette situation puisqu'une large majorité des membres de son Conseil d'Administration est issue des sept territoires de la Savoie. Désormais, **Diapason – EPCC73 remplit une mission forte d'accompagnement des territoires**, à la fois au niveau politique et de l'ingénierie (élaboration des politiques culturelles), mais aussi au niveau technique (accompagnement des initiatives locales).

Pour la seconde année, le bilan du schéma départemental inclut un **suivi précis des territoires et de leur avancée dans le cadre de la mise en œuvre du schéma, notamment via le prisme de l'accompagnement et de l'action de Diapason au sein des projets culturels d'une part, et dans le cadre du suivi des établissements d'enseignements artistiques d'autre part.**

Il ne s'agit pas ici de faire l'état des lieux exhaustif du territoire mais bien le bilan de l'accompagnement de Diapason dans le cadre de sa mission relative à la structuration des territoires dans le cadre du schéma et de pointer les principaux chantiers des territoires.

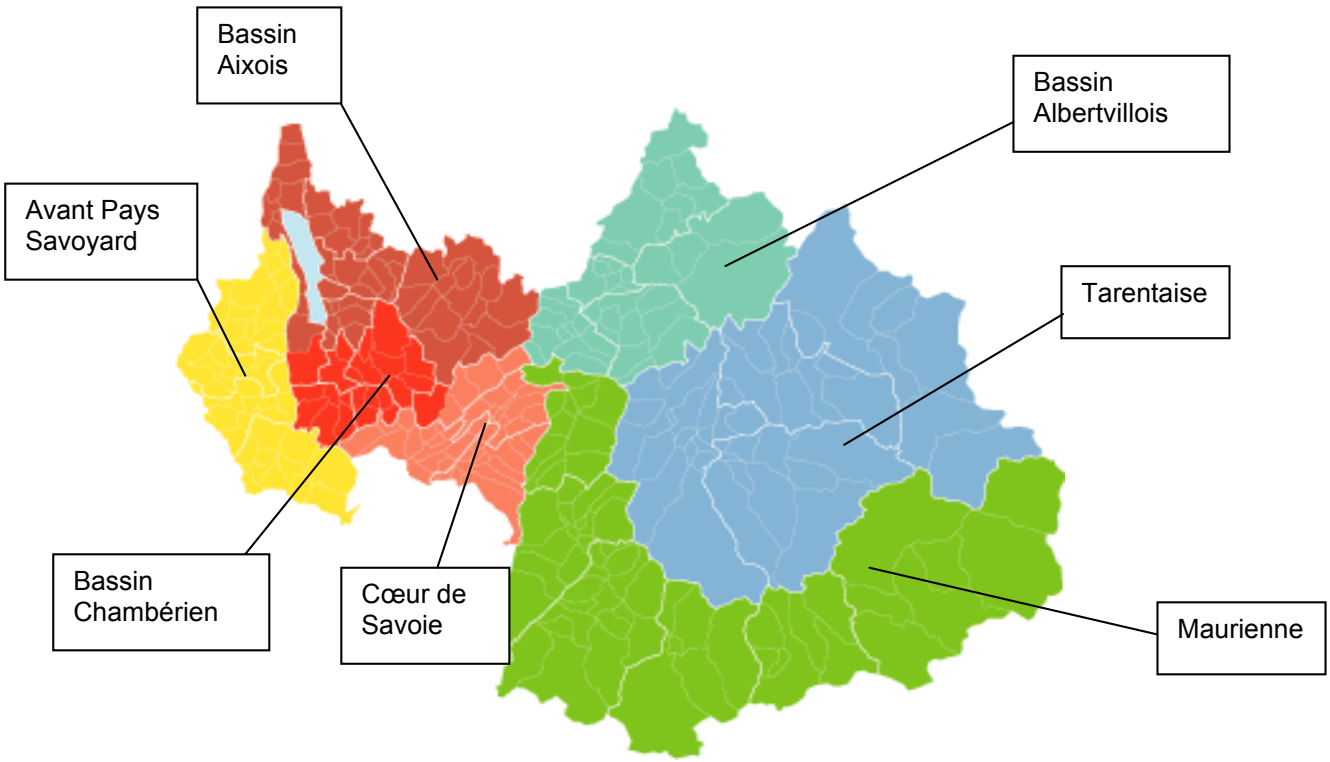

Territoire	Etudes	Mise en œuvre des projets de territoire	Enseignements artistiques
Avant Pays Savoyard	**Commanditaire :** SMAPS **Maître d'ouvrage :** Diapason Etude conduite sur le territoire en 2011, restitution début 2012	Un **Conseil Culturel de Territoire** est en place et le territoire s'est doté d'une **coordonnatrice de territoire** employée par le SMAPS. **Projet culturel rédigé** sur la base de l'étude, de janvier à juin 2012, en **cours de mise en œuvre**. **Points principaux :** - Reconstruction d'une offre d'éducation, de pratiques et d'enseignements artistiques et culturels sur le territoire (cf. ex missions EMAPS) - Elaboration d'un plan d'action pour la mise en place du projet culturel de territoire dans son ensemble - accompagnement dans le pilotage du projet culturel de territoire incluant les différentes offres - communication / mutualisation / agenda culturel	La seule école de musique a fermé pour raison financière et humaine fin 2012 (EMAPS : Ecole de Musique de l'Avant Pays Savoyard) Un nouveau projet est en cours d'élaboration, avec le SMAPS : mise en place de parcours de découverte, de pratique et d'enseignement avec les ressources locales
Bassin Aixois	**Commanditaires :** Ville d'Aix, Com. Com. Bauges / Chautagne / canton d'Albens, les cantons de Grésy sur Aix et d'Aix Sud **Maître d'ouvrage :** Diapason Etude conduite sur le territoire de 2010 à 2011, par bassin ; restitution globale septembre 2012	Un **Conseil Culturel de Territoire** restreint (élus) est en place. **Projets culturels rédigés** à deux niveaux en **cours de mise en œuvre** ou en attente **1) Projet par territoire de proximité** - Chautagne : projet en cours de mise en œuvre : projet artistique annuel, projets scolaires, mise en place d'un agenda commun, gestion salle de diffusion… Réflexion sur la mise en place d'une résidence d'artiste pour 13-14. - Canton d'Aix Sud : projet en cours de mise en œuvre : mise en place d'un atelier théâtre, projets scolaires… - Ville d'Aix : projet en attente - Com. Com. Des Bauges : projet en cours de mise en œuvre : atelier éveil, recrutement dumiste et coordination des actions en temps scolaire (avec les ressources locales), mise en place d'actions dans les lieux de vie sociale - Canton de Grésy sur Aix et Com. Com. du canton d'Albens : projet en cours de mise en œuvre : transformation du CAC en groupe culture ; préparation d'un temps fort et mise en place d'un agenda commun ; projets en temps scolaire et dans les lieux de vie sociale…	Le **Conservatoire d'Aix les Bains** constitue la ressource forte du bassin et accueille des élèves de tout le territoire. Il est entouré d'autres **structures d'enseignements artistiques** telles que DEVA, l'Atelier des Arts et Loisir musique. Ces trois premières structures se montrent très investies dans les orientations du schéma. Des liens sont à renforcer entre les structures. Un enseignement musical est délivré par l'ALCC, en lien avec l'atelier des Arts et DEVA. Enfin, notons que sur la Com. Com. du Cœur des Bauges, un projet est en cours pour remonter une offre d'enseignement (pour le moment, activation du parcours n°1 : éveil et temps scolaire).

Territoire	Etudes	Mise en œuvre des projets de territoire	Enseignements artistiques
Bassin Aixois (suite)		**2) Projet à l'échelle du territoire** : en attente - Développer les éléments structurants du bassin (Conseil Culturel de Territoire, coordonnateur, annuaire et agenda culturel, partenariats et mutualisations) - Mettre les acteurs en réseaux (bibliothèques, festivals, EEA…) - Soutenir les structures de proximité (matériel mobile mutualisé, aide aux associations pour la gestion, la communication, proposition de formation) - Définir une identité commune répondant à des problématiques générales (résidence artistique territoriale, action commune pratique amateur avec la FMS et Diapason, montage d'un projet annuel de territoire sur une esthétique moins représentée)	
Bassin Albertvillois	**Commanditaire :** Arlysère **Maître d'ouvrage :** Diapason Etude conduite sur le territoire en 2012/2013, restitution mai 2013	Un **Conseil Culturel de Territoire** est en place. **Projet culturel à rédiger** suite à l'étude	Arlysère est doté d'une structure à rayonnement territorial, **l'EIMD de la CoRAL.** Même si cette école est financée par la CoRAL, elle rayonne aussi sur le Beaufortain (la Com. Com participe au financement), et accueille des élèves de tout le bassin. Par ailleurs, **l'école de musique de Grésy sur Isère** et des ateliers musicaux sur le **Val d'Arly** viennent compléter ces propositions. Il est à noter que l'école de musique de Grésy/Isère est confrontée à des difficultés budgétaires, et qu'il conviendra d'envisager une articulation avec l'EIMD de la Co.RAL afin de pérenniser l'offre de pratique et d'enseignement sur ce micro territoire. L'étude permettra de voir comment **articuler au mieux cette offre**. L'EIMD semble être un pôle ressource évident pour le territoire et applique les préconisations du schéma départemental.

Territoire	Etudes	Mise en œuvre des projets de territoire	Enseignements artistiques
Bassin Chambérien	**Commanditaire :** à définir **Maître d'ouvrage :** Diapason Etude prévue sur le territoire en 2013 / 2014	Un **Conseil Culturel de Territoire** est en place. **Projet culturel à rédiger** suite à l'étude	Le territoire est doté de **sept EEA** (CRR, APEJS, Saint Alban / La Ravoire, Le Bourget, Cognin, La Motte Servolex et Challes les Eaux). Le **réseau peine à se structurer au niveau territorial**, pourtant un travail de **mutualisation** est plébiscité par les directeurs. A ce titre, une **étude** a déjà été conduite sur les cantons de Cognin et de La Motte Servolex. Des rencontres des directeurs des EEA du territoire se déroulent régulièrement.
Cœur de Savoie	**Commanditaire :** Com. Com du Pays de Montmélian, du Gelon et Coisin, de la Combe de Savoie et du Val Gelon **Maître d'ouvrage :** Diapason Etude conduite sur le territoire en 2011, restitution mai 2011	Un **Conseil Culturel de Territoire** restreint (élus) est en place. **Projet culturel rédigé** en attente **Une première action à l'échelle du territoire** est en construction avec les Collèges et les Services Jeunesse pour 2013-2014. **Dans un deuxième temps**, il s'agira d'articuler cette première cellule avec les écoles élémentaires, l'IEN et les conseillers pédagogiques, et les EEA avec leurs musiciens intervenants. **Une troisième étape** consisterait à associer le milieu social du territoire, à commencer par la DTVS. **Enfin, la constitution d'un Conseil Culturel de Territoire Coeur de Savoie** permettra : - d'associer l'ensemble des acteurs des arts et de la culture, - d'avoir une vision transversale à l'ensemble des politiques publiques, - de mettre en place le projet culturel de territoire articulé autour de deux axes : a/aller vers les publics les plus éloignés de l'offre culturelle ; b/porter une attention particulière aux bassins de vie moins dotés en équipements et événements.	Il existe **trois EEA implantés sur le territoire**: l'Ecole de Musique de La Rochette, l'École Municipale de Musique et de Danse de Montmélian et l'Ecole de Musique de St Pierre d'Albigny. La Com. Com du Gelon et Coisin est dépourvue de structure d'enseignements artistiques. L'étude préconise un **rayonnement sur les 4 Com. Com. de deux structures** : - l'une basée à Montmélian et rayonnant sur tout le Pays de Montlémian et sur Coise, - l'autre basée à La Rochette avec une antenne à St Pierre d'Albigny et une antenne à Chamoux sur Gelon. A terme, **l'idée serait la création d'une seule entité de territoire** adossée aux quatre Com. Com fusionnées. Faute d'accord sur l'intercommunalisation des financements des EEA, cela n'a pas pu pour le moment être mis en œuvre.

Territoire	Etudes	Mise en œuvre des projets de territoire	Enseignements artistiques
Maurienne	**Commanditaire :** SPM **Maître d'ouvrage :** prestataire extérieur Etude conduite sur le territoire en 2010 / 2011	Un **Conseil Culturel de Territoire** est en place et le territoire s'est doté d'un **agenda culturel** et d'une **Coordonnatrice Culture et Patrimoine** employée par le SPM. **Projet culturel rédigé** sur la base de l'étude en cours de mise en œuvre. **Points principaux** : - Structurer le réseau de lecture publique en y intégrant la dimension numérique - Accompagner la structuration du réseau des écoles de musique, en lien avec les pratiques amateur - Renforcer la présence artistique professionnelle sur le territoire - Maintenir une dynamique autour du cinéma (suivi des évolutions technologiques) - Renforcer le rôle du patrimoine comme vecteur de diffusion d'une image spécifique Le **projet culturel est en cours de mise en œuvre** et s'articule notamment autour d'un événement fédérateur qu'est la biennale. Il s'appuie également sur l'ensemble des projets mis en place au niveau local.	Il existe **six EEA sur le territoire implantés sur les communes suivantes :** Aiguebelle, La Chambre, St Jean de Maurienne, St Julien Montdenis, St Michel de Maurienne et Modane. Ces structures mettent progressivement en place le schéma départemental et pourront devenir des **pôles ressources** pour leur canton. Un **audit** conduit sur l'école de musique de **Saint Jean de Maurienne** a déjà permis de développer les préconisations du schéma. Par ailleurs, un **diagnostic** ciblé sur le **Canton de Modane**, commandité par le SICM a été mené au dernier trimestre 2013. Dans ce cadre, un focus sur l'école de musique préconise la mutation de l'école de musique, son ouverture sur les arts et les publics et le portage d'un projet culturel cantonal global.

Territoire	Etudes	Mise en œuvre des projets de territoire	Enseignements artistiques
Tarentaise	**Commanditaire :** APTV **Maître d'ouvrage :** prestataire extérieur Etude conduite sur le territoire en 2009/2010	Un **Conseil Culturel de Territoire** est en place et le territoire s'est doté d'un **agenda culturel** et d'une **Chargée de mission Culture et Patrimoine** employée par l'APTV. Projet culturel préconisé par l'étude, de 2009/2010. Points principaux : - **accès à la programmation** (transport collectif vers spectacles extérieurs, représentations décentralisées, projets de diffusion et création, résidences à mettre en place, professionnalisation des acteurs culturels locaux, amélioration ou création de lieux de diffusion après état des lieux, mutualisation des équipements mobiles après recensement) - **communication et coordination** (agenda culturel papier et newsletter, répertoire d'artistes après recensement, harmonisation de la programmation, actions de mise en réseau par discipline ou par domaine d'action) - **découverte et pratique** artistique et culturelle (interventions en milieu scolaire, répertoire des artistes intervenants, répertoire de la pratique amateur et diffusion des informations, structuration territoriale des enseignements artistiques) **Réflexion en cours pour la réécriture des CTS / CDDRA** : définition des priorités pour le volet culturel à travers 3 thématiques : - Equipements culturels - Diffusion / création - Pratiques culturelles et artistiques	Une **étude** « *pour un espace d'enseignement artistique de territoire* » (2009-2010) concernant les 3 écoles de musique intercommunales (Aime, Bourg-Saint-Maurice et Moûtiers) pour un projet artistique et pédagogique commun en lien avec les structures associatives et les autres disciplines a été conduite et préconisait la mise en place d'un EPCC à l'échelle du territoire. Ce projet n'a pas abouti et chaque école de musique poursuit son développement en phase avec les préconisations du schéma. Un travail particulier sur la **question de l'emploi** est conduit sur ce territoire.

DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Les chiffres présentés dans ce bilan sont issus des états des lieux des établissements d'enseignements artistiques depuis 2004. Présentés sous forme de tableaux ou de graphiques comparatifs, ils permettent d'observer l'état d'avancement de la mise en place du schéma départemental et son appropriation par les acteurs sur le terrain depuis 7 ans. Ces chiffres et leurs conclusions sont présentés de façon synthétique.

1. Panorama des établissements d'enseignements artistiques de la Savoie (structuration territoriale)

On constate un **accroissement de la pluridisciplinarité** au sein des établissements d'enseignements artistiques : ainsi, depuis 2005, **le nombre de structures proposant plusieurs disciplines (2 ou 3) est en augmentation,** notamment grâce à la mise en place de parcours d'éveil pluridisciplinaire, mais aussi par le biais de l'ouverture de cours dans les champs de la danse et du théâtre.

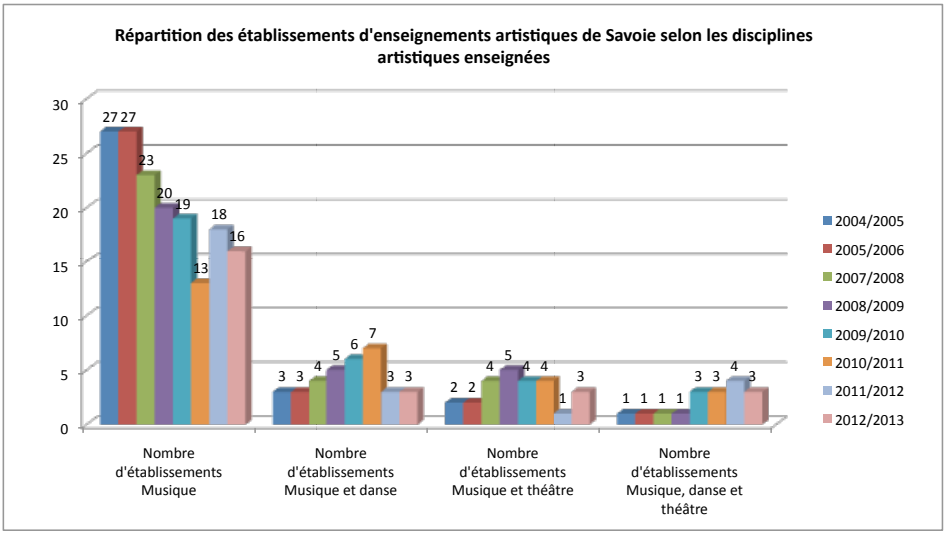

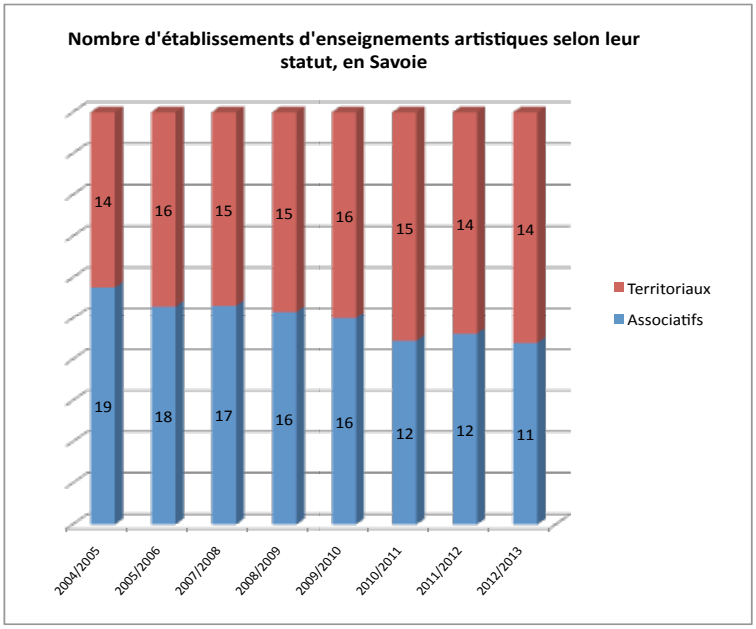

Le nombre de structures sous statut territorial a augmenté depuis 2004.

Suite à des regroupements d'écoles, notamment associatives, on observe que les structures d'enseignements artistiques en Savoie sont majoritairement territoriales.

Cela témoigne d'une consolidation du réseau, structurelle et administrative, notamment via les mutualisations qui s'opèrent.

Toutefois, cet état de fait ne doit pas masquer les grosses contraintes financières que connaissent certaines écoles, notamment associatives.

On note un **ralentissement concernant la mutualisation au sein des EEA,** en dépit de la mise en place des **projets culturels de territoire** qui ont vocation à amplifier les liens entre les structures.

Cela dit, **cet état de fait ne doit pas masquer le fait que les EEA sont conduits à travailler beaucoup plus en lien avec les structures éducatives, sociales, culturelles et artistiques de leur territoire de proximité (canton).** A cet enjeu, ils essaient de répondre de plus en plus positivement (développement des liens avec le milieu scolaire, les lieux de vie sociale, les partenaires culturels et artistiques), même si les partenariats pourraient être encore plus forts.

Enfin, notons qu'en moyenne, **48,5% des enseignants dans un EEA sont mutualisés pour 10 heures hebdomadaires au moins** (ou à temps plein). Cela représente **229 enseignants**. Ce chiffre est en hausse par rapport à l'année précédente.

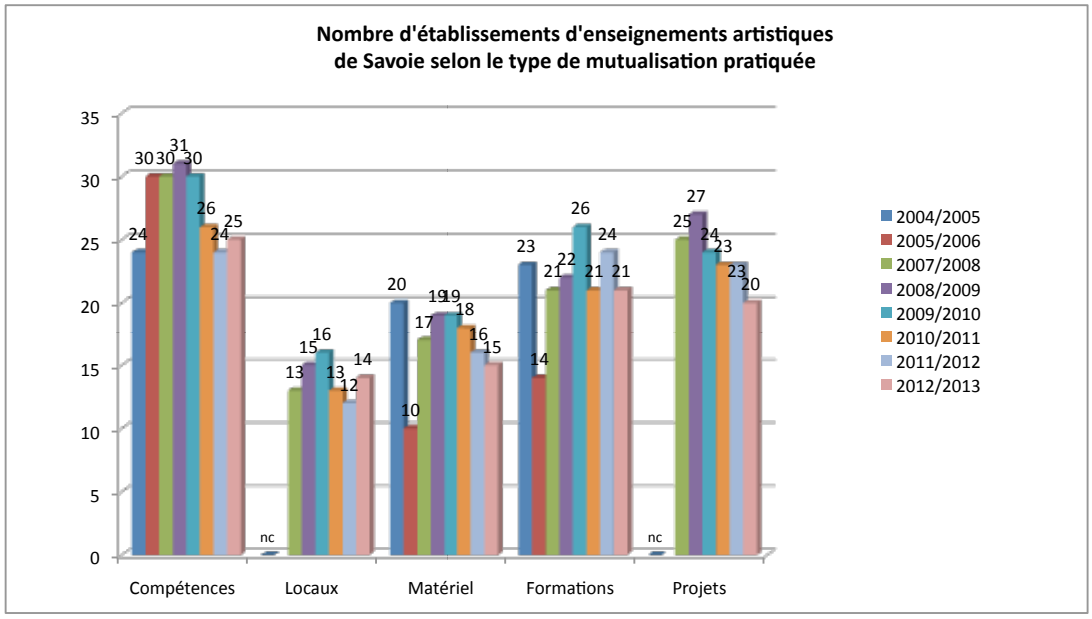

2. Diminution de la fréquentation des établissements d'enseignements artistiques en Savoie

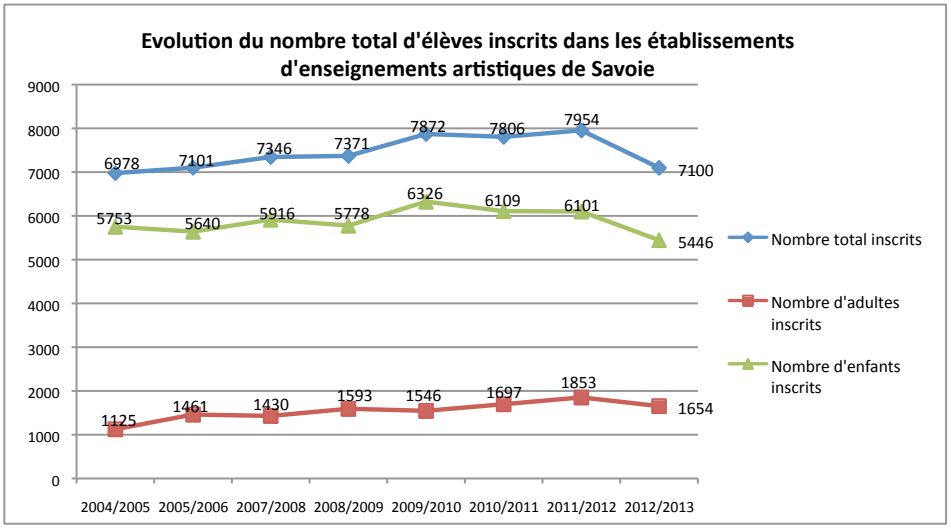

On observe une cassure dans l'évolution du nombre d'inscrits dans les EEA. La diminution brutale du nombre d'inscrits en EEA provient de deux facteurs : d'une part la fermeture de l'EMAPS qui accueillait plus de 500 élèves, d'autre part le tassement du nombre d'inscrits dans les autres structures du département du fait de l'ouverture de parcours hors les murs des EEA qui ne comptabilisent pas d'inscrits.

Cela conduit nécessairement à la **diminution du taux de fréquentation des EEA** par les scolaires et par la population totale.

En %	2004 / 2005	2005 / 2006	2007 / 2008	2008 / 2009	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013
Taux de fréquentation des écoles de musique par les scolaires	7,66	7,27	7,66	7,49	8,20	8,11	8,10	**7,08**
Taux de fréquentation des écoles de musique par la population totale	1,84	1,91	1,81	1,82	1,95	1,91	1,94	**1,73**

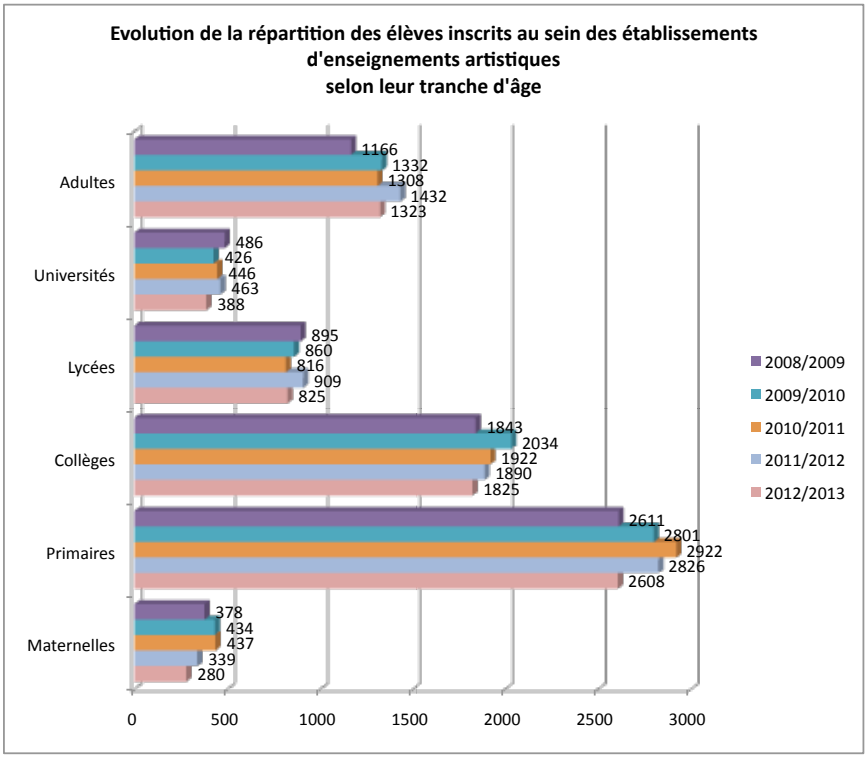

NB : on constate que le plus gros des effectifs des écoles de musique est constitué par la tranche d'âge 6 / 10 ans (primaire), puis par celle des 11 / 14 ans (collège). Les adultes sont également bien représentés dans les EEA.

Entre les années 2008 et 2011, on constate une hausse du nombre d'inscrits dans certaines tranches : cela correspond, nous le verrons, à la **mise en place de nouveaux parcours au sein des structures**, qui répondent à l'objectif d'accès pour le plus grand nombre à la culture.

Nous veillerons toutefois à privilégier l'accueil des enfants au sein des EEA.

On constate que les **Catégories Socio Professionnelles (CSP)** les plus représentées au sein des EEA ont quelque peu **évolué** cette dernière année : si les cadres et professions intellectuelles supérieures étaient les plus représentées, l'an dernier on notait que les CSP majoritaires au sein des établissements d'enseignements artistiques étaient **les professions intermédiaires et les employés. Cette année, les cadres et professions intermédiaires sont à nouveau les plus représentés.**

Afin de faciliter l'accès aux établissements d'enseignements artistiques pour le plus grand nombre, **12** structures calculent leurs frais d'inscription en fonction du quotient familial (ce chiffre est en hausse depuis 5 ans), et **19** proposent des tarifs dégressifs pour les parents inscrivant plusieurs enfants. Mais cela ne semble pas suffire à diversifier l'origine sociale des élèves inscrits au sein des EEA.

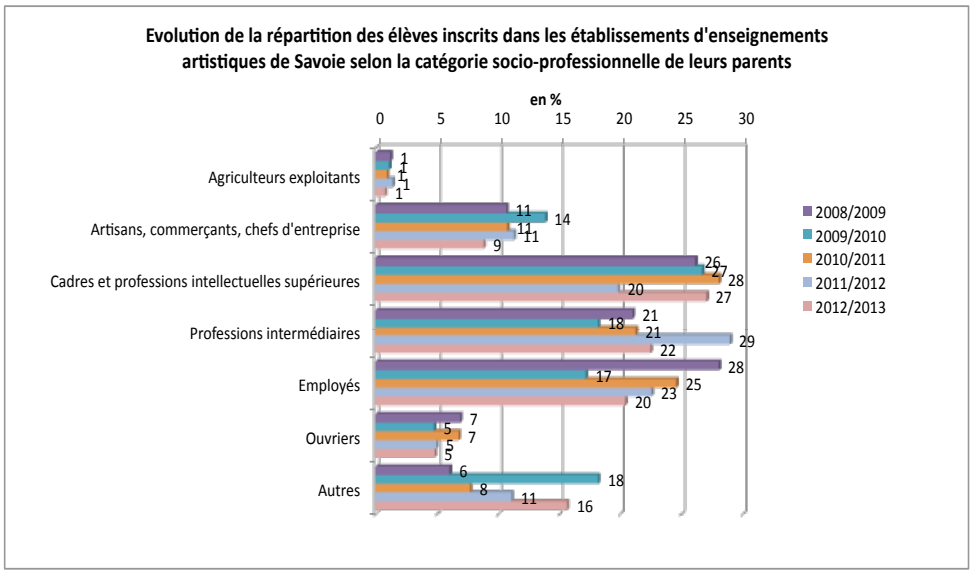

2008/2009 : sur la base des réponses de 7 établissements
2009/2010 : sur la base des réponses de 14 établissements
2010/2011 : sur la base des réponses de 17 établissements
2011/2012 : sur la base des réponses de 17 établissements
2012/2013 : sur la base des réponses de 18 établissements

3. Etat des lieux de l'enseignement dans les établissements d'enseignements artistiques

A. Le vocal : un bilan mitigé

Le domaine du vocal connaît une **régression au sein des EEA**. Celle-ci s'est amplifiée cette année de façon assez importante. Ainsi on note une **diminution du nombre de chœurs (d'enfants) et de choristes**, une **baisse des EEA proposant des cours de technique vocale et de chant**. En revanche, on observe une **hausse des élèves chanteurs entre l'année dernière et cette année, et une hausse du nombre d'heures.** Cela dit, **la question de la pratique vocale collective reste posée.**

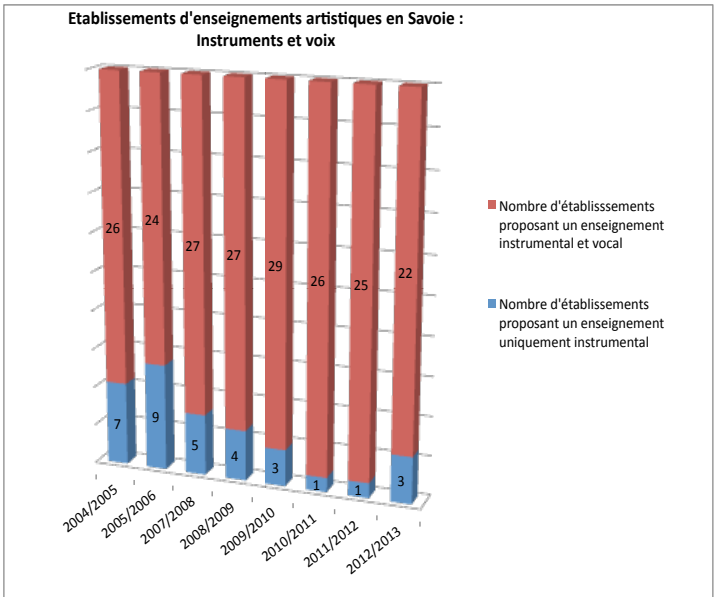

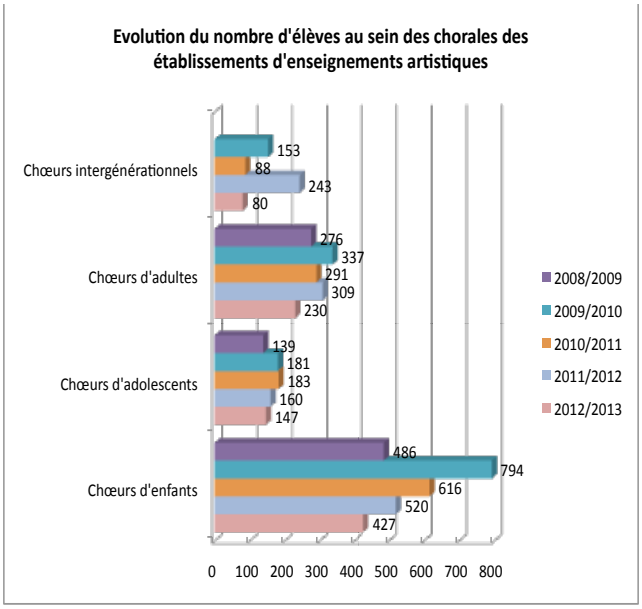

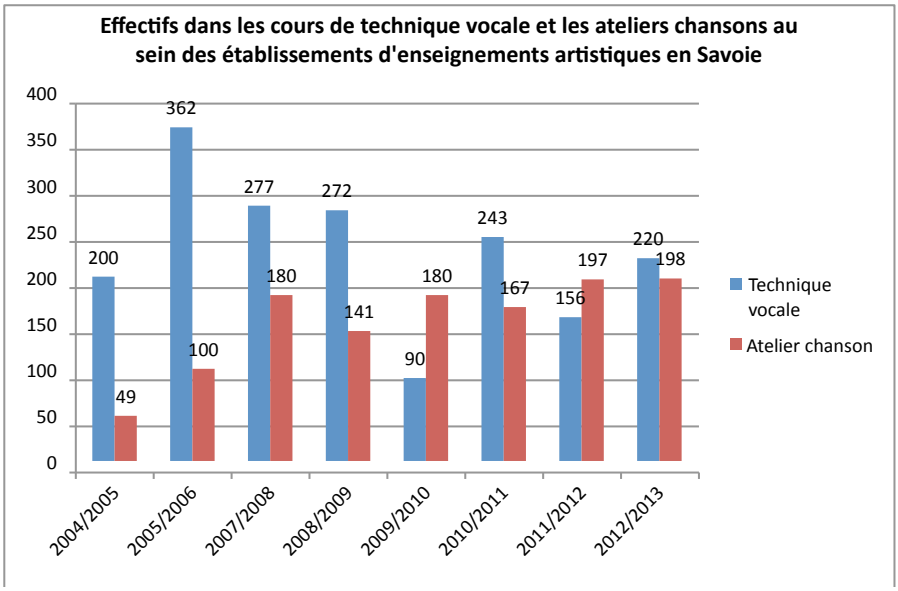

B. Cursus des élèves des établissements d'enseignements artistiques : diminution des effectifs dans les parcours diplômants, représentation déséquilibrée des disciplines ; taux de réussite satisfaisant au BEM

On observe une **diminution des effectifs dans les parcours d'enseignement diplômant :** conformément au schéma, on note que le nombre de « nouveaux parcours » ayant augmenté, le nombre d'élèves en hors cycle a lui aussi augmenté depuis 2004. Mais cela s'est produit au profit d'une diminution des élèves inscrits dans les cycles 1, 2 et 3. A ce stade de la mise en œuvre du schéma, il conviendra d'assurer un suivi de ce mouvement, et de **maintenir visible la volonté d'un parcours d'enseignement de qualité.**

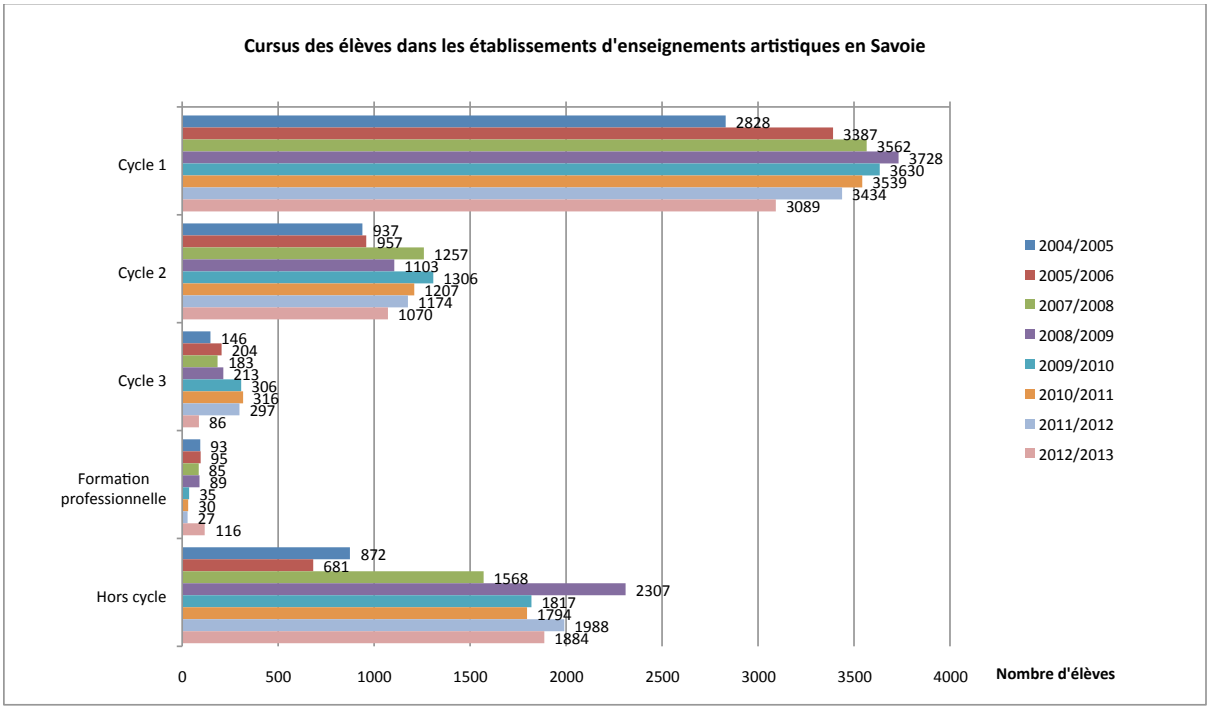

On note sur le département un **taux de réussite important au BEM** (brevet de fin de second cycle départemental). Le nombre d'élèves présentés à cet examen augmente chaque année, du fait notamment de la possibilité de présenter de nouvelles disciplines. Cela ne doit toutefois pas masquer

une réalité : **certains EEA ne participent pas à ces évaluations. Cette année, le taux de réussite au BEM a quelque peu diminué, mais il reste satisfaisant.**
La question de l'évaluation des parcours reste posée, ainsi que celle de la définition de l'enseignement spécialisé.

	2008/2009 (FM seulement)	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Nombre enfants présentés au BEM	91	96	110	188
Nombre enfants ayant eu le BEM	78	85	99	139
Taux de réussite au BEM (%)	85,96	88,43	89,79	73,9

C. Stagnation de la pratique collective

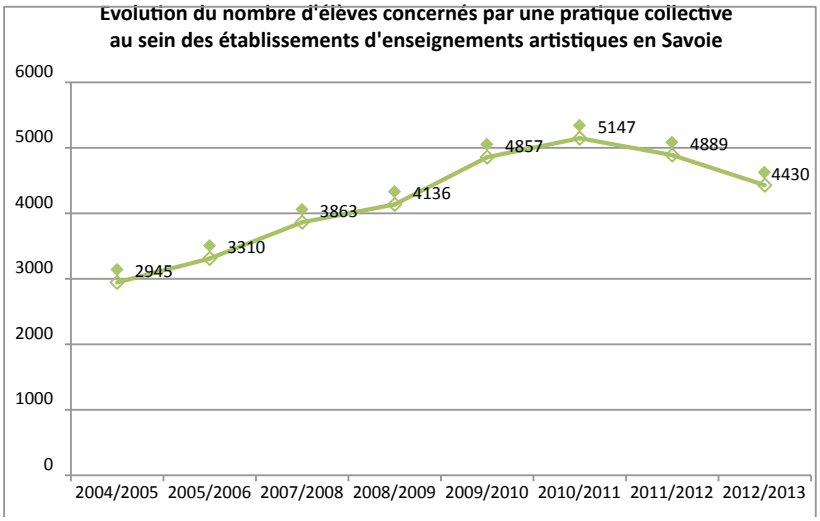

On observe un fléchissement de la pratique collective : le nombre d'élèves inscrits en école de musique ayant une pratique collective a augmenté pendant cinq ans, puis a légèrement diminué. Cette année, cette baisse est liée à la fermeture de l'EMAPS.

Cela dit, 100% des établissements d'enseignements artistiques proposent une pratique collective, soit 25 structures, et 22 la rendent obligatoire.

D. Disciplines et répartition des heures

On constate une **baisse des cours individuels** et une **hausse des heures de pratique collective**. Si le premier constat s'explique en partie par la fermeture de l'EMAPS, le second témoigne du **développement de parcours collectifs**, ainsi que le prône le schéma.

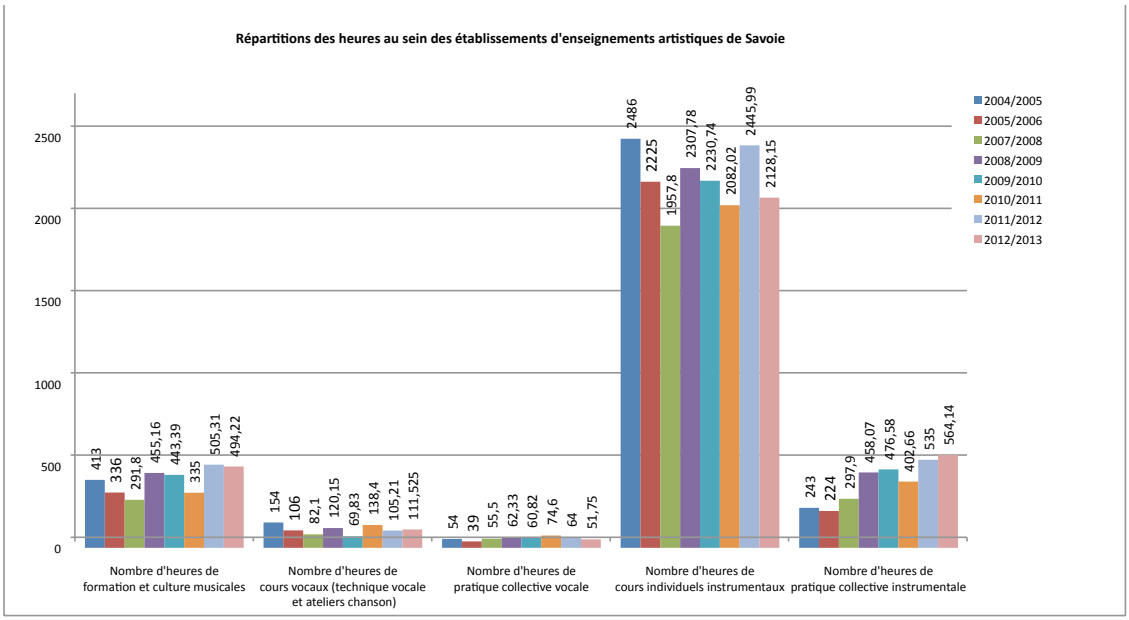

On constate encore un **déséquilibre dans la représentation des instruments**, mais il semble que cela se réduise peu à peu. En effet, on note une baisse générale du nombre d'inscrits dans la quasi totalité des classes. Mais celle-ci est **plus marquée pour les classes d'instruments dits polyphoniques** au profit notamment d'une hausse des élèves chanteurs. On remarque un fléchissement marqué des effectifs dans les classes de bois et de cordes, et un quasi maintien dans celles de percussions et de cuivres. **Cela tend à gommer les différences du nombre d'effectifs dans les classes.**

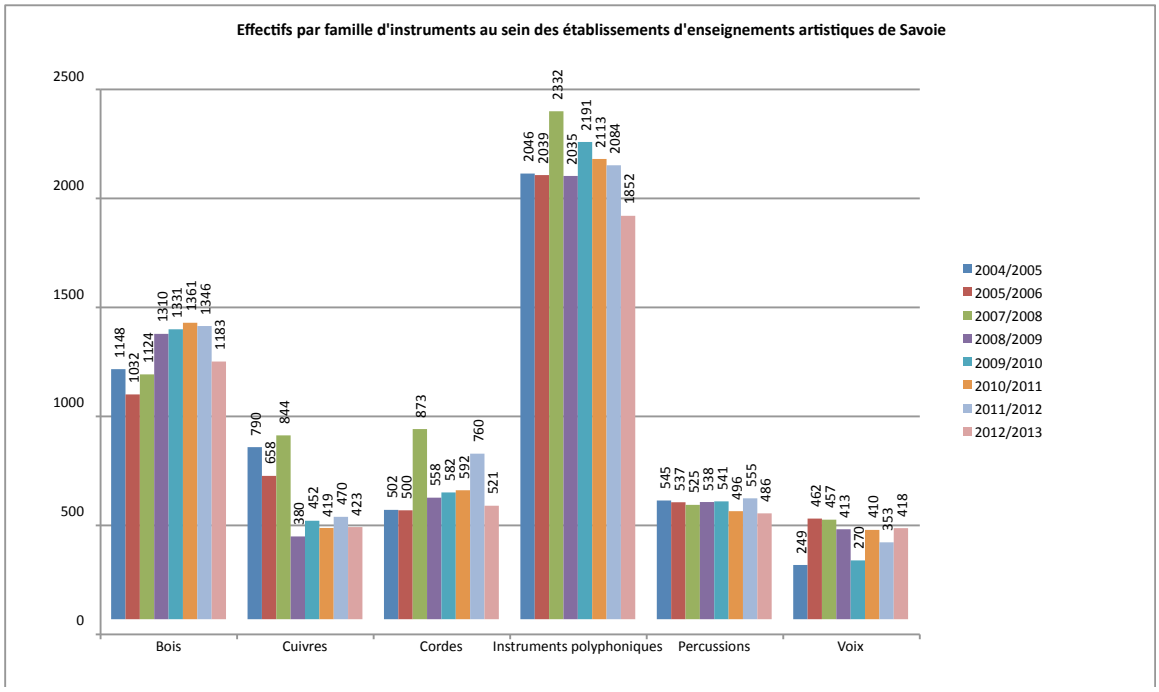

De façon plus précise, à l'instar des années précédentes, on constate que **les instruments les plus représentés restent le piano, la guitare, les percussions, le violon et la flûte traversière.**

Toutefois la pratique des instruments polyphoniques sur les dernières années diminue, et ce au profit d'autres instruments qui étaient moins pratiqués tels que les **cuivres** (cor, tuba), les **instruments liés aux nouvelles esthétiques** (guitare basse) et la pratique du **chant**.

On note ici l'influence positive des **nouveaux parcours permettant la découverte de l'ensemble des instruments aux enfants**, et le développement des nouvelles esthétiques, notamment **musiques actuelles.**

On notera, et cela est important, que **la baisse générale des effectifs correspond aussi à une diversification des parcours** : ainsi, dans le cadre des parcours découverte, les enfants ne sont pas inscrits dans une seule classe d'instrument, mais en découvrent plusieurs.

NB : l'ensemble des établissements proposent l'enseignement d'un ou plusieurs instruments dits rares (alto, basson, clavecin, contrebasse, cor, guitare basse, harpe, mandoline, orgue, platines, tuba, euphonium, …).

Cf graphiques page suivante.

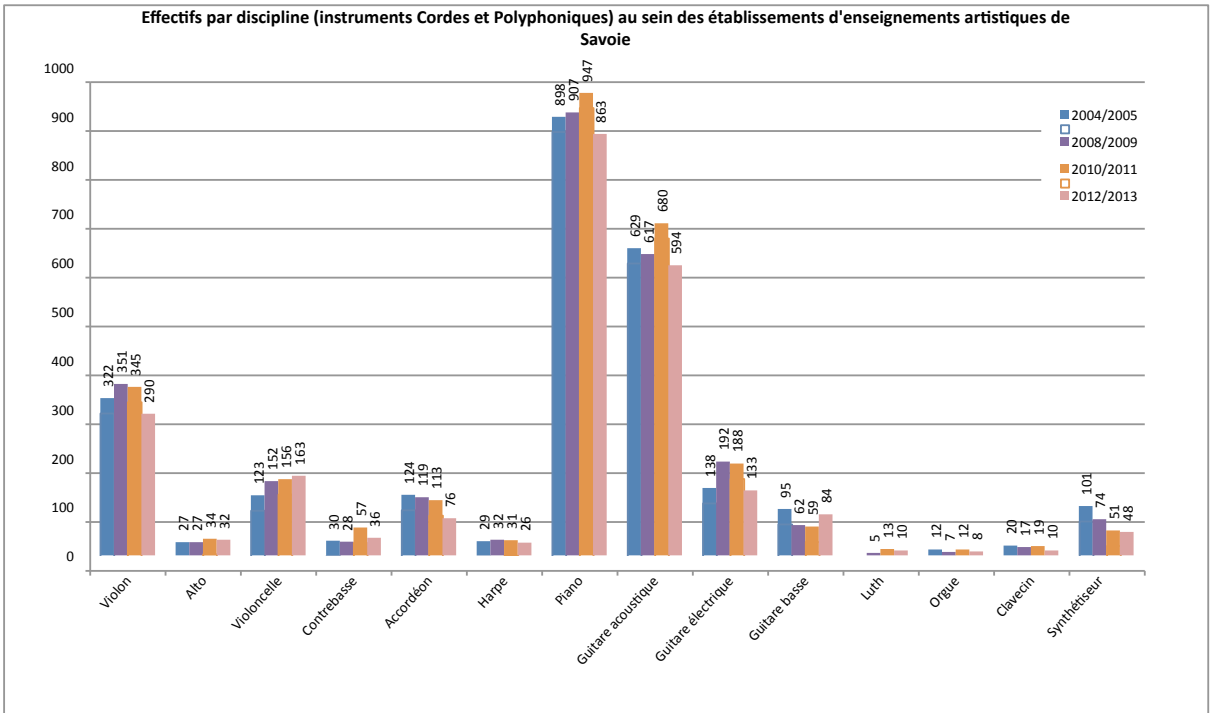

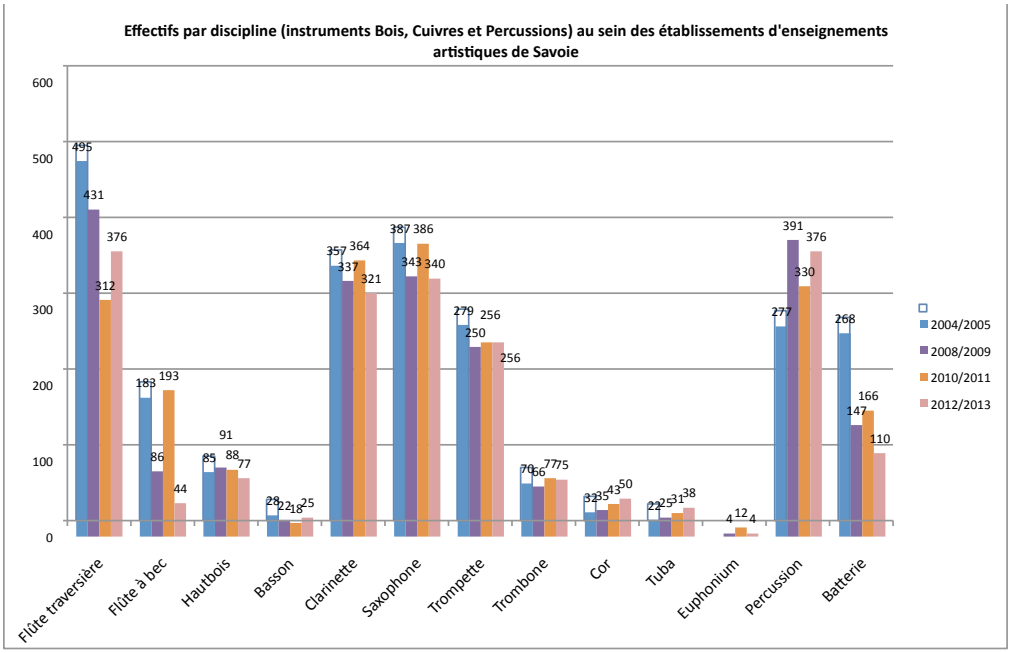

Le graphique ci-après présente les effectifs dans les disciplines musicales hors classes d'instruments. On note une hausse du nombre d'inscrits en cours de FM (soutien à l'enseignement spécialisé), une diminution du nombre d'inscrits en cours d'éveil musical (liée à la mise en place de cours d'éveil pluridisciplinaire et des nouveaux parcours découverte). Les cours de technique vocale comptent moins d'inscrits, au profit des ateliers chansons.

NB : les nouvelles disciplines du type improvisation, MAO, technique du son, et les cours d'écriture se développent**.**

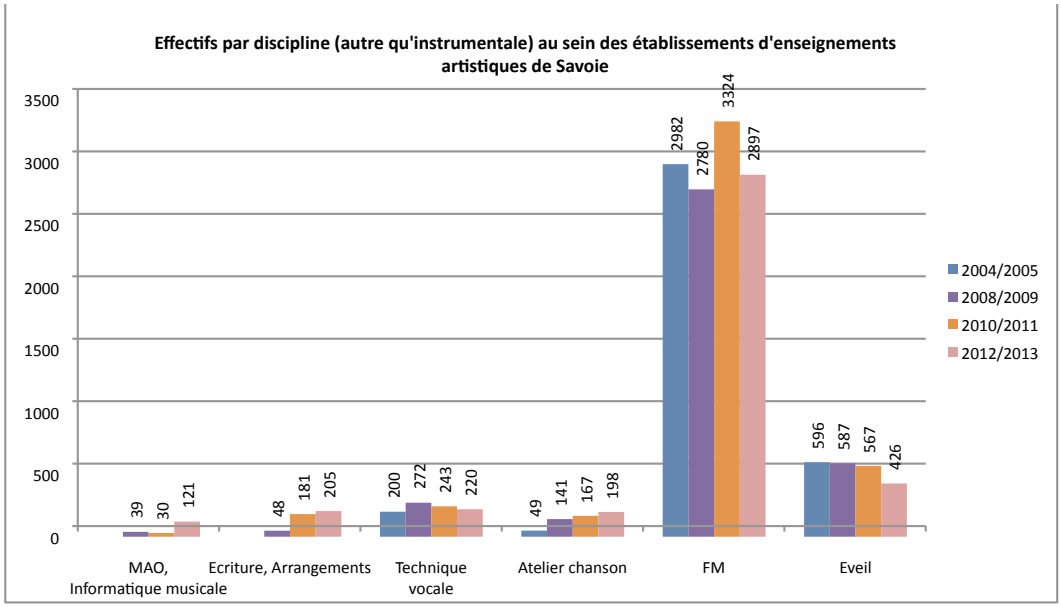

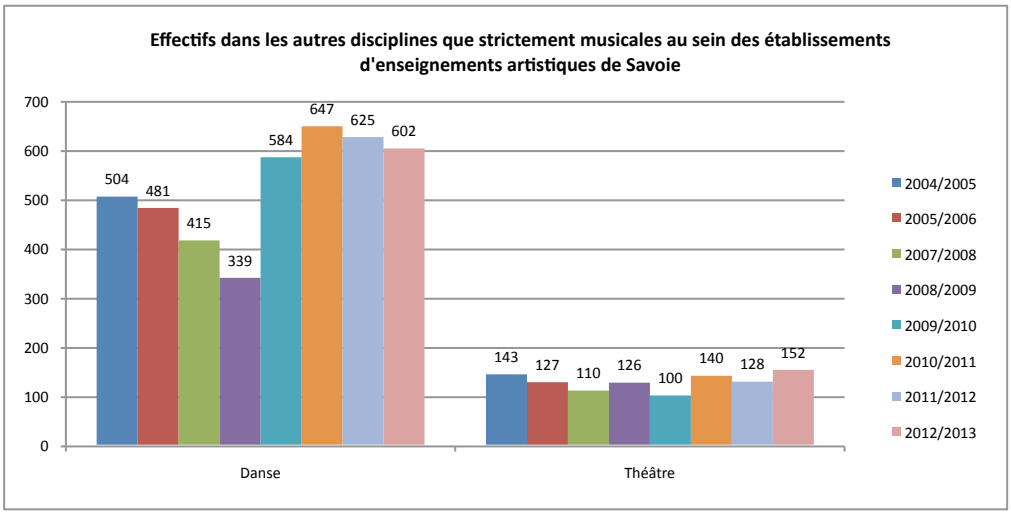

Ainsi que nous l'avons vu, on note un **accroissement de la pluridisciplinarité dans les EEA et une ouverture aux nouvelles disciplines :** les classes de danse et de théâtre se développent dans les structures mais aussi les parcours mêlant les arts. Les effectifs se stabilisent, augmentent.

4. Les nouveaux parcours au sein des établissements d'enseignements artistiques et l'ouverture aux nouvelles esthétiques

Si les parcours « traditionnels » sont présents dans la quasi totalité des établissements d'enseignements artistiques (éveil, parcours de pratique collective uniquement), **on constate que le nombre de structures proposant des nouveaux parcours ainsi que le nombre d'élèves qui y sont inscrits, est relativement important :**

- atelier parent enfant (atelier de pratique commun parent / enfant)
- parcours découverte (découverte des instruments)
- parcours combiné (temps commun entre le cours d'instrument et le cours de formation musicale)
- parcours pluridisciplinaire (apprentissage d'au moins deux disciplines artistiques : musique et danse, musique et théâtre, …)
- autre (concerne principalement les parcours dits « allégés » à l'attention des adultes et adolescents).
- …

Ainsi, en 2012 / 2013, l'ensemble des établissements d'enseignements artistiques propose des **nouveaux parcours d'enseignement ou de pratique musicale**. Le graphique ci-après indique le nombre d'enfants inscrits dans chaque nouveau parcours. Le suivant présente le nombre de structures proposant un parcours selon la typologie proposée.

Pour cette année, on note une **stagnation**, voire une **diminution** des inscrits dans les nouveaux parcours. Cette tendance sera à observer.

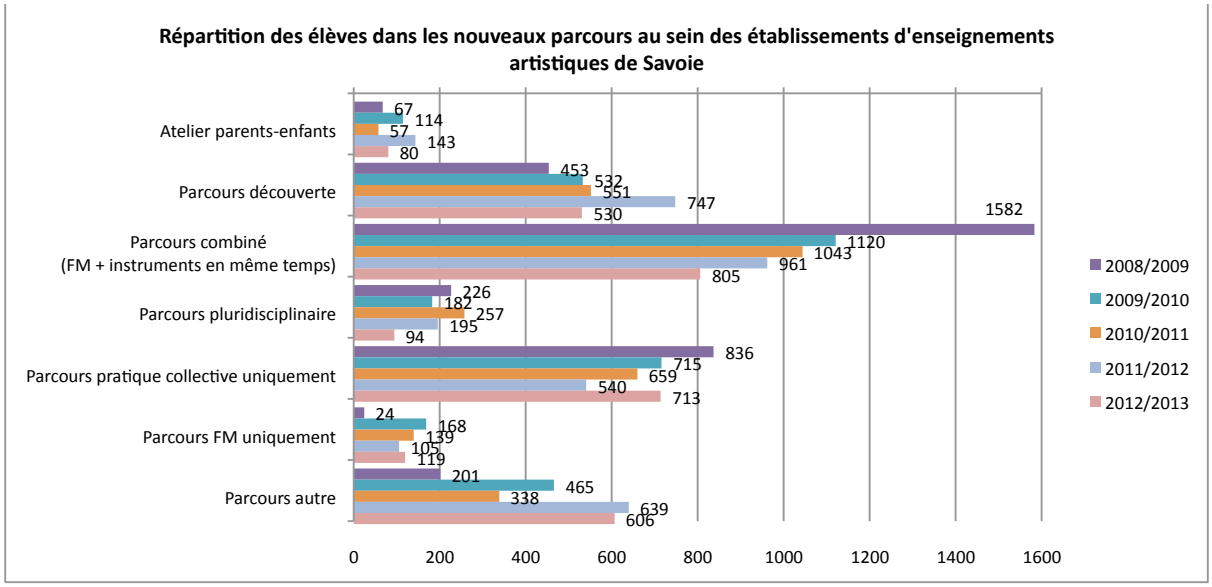

En revanche, on constate une **hausse du nombre d'heures dévolues au parcours combiné et au parcours découverte**. Cela témoigne d'une amorce de la **réforme pédagogique** des EEA préconisée par le schéma départemental.

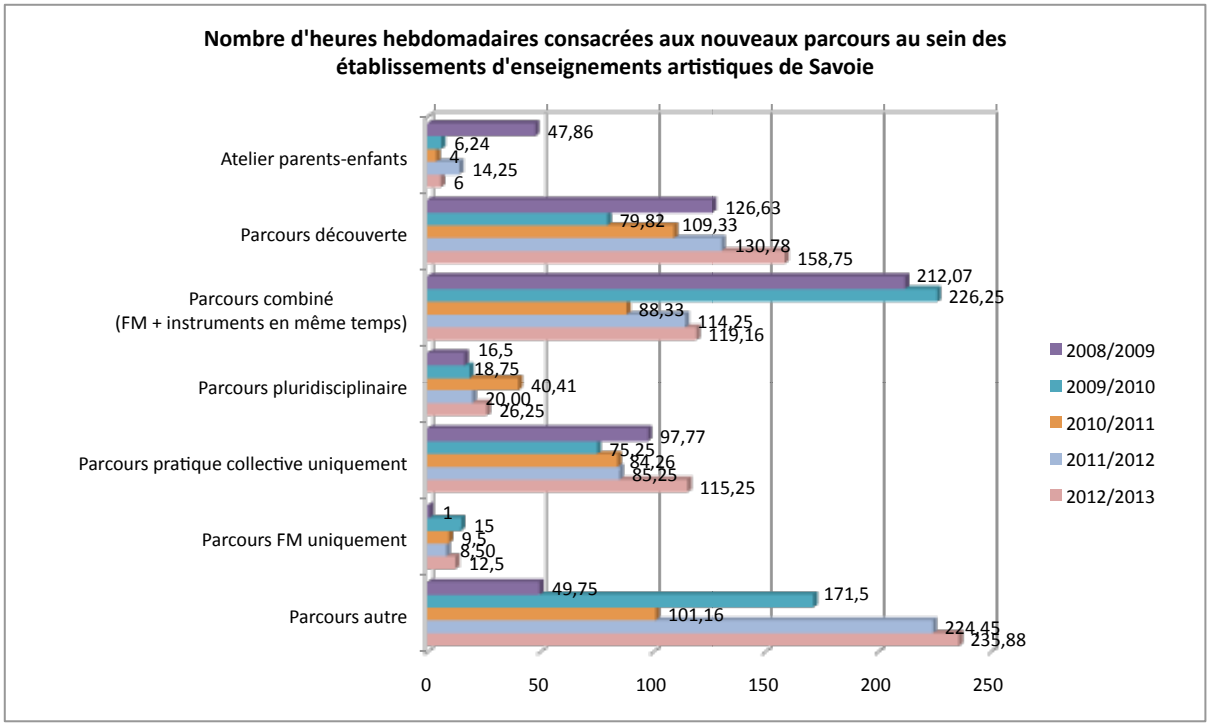

Le graphique ci-dessous présente le pourcentage d'EEA proposant des nouveaux parcours, par type de parcours. Ces tendances nous laissent percevoir le développement d'un enseignement à la carte dans les établissements. Il s'agira de suivre ces changements afin qu'ils s'opèrent dans le cadre de la **réforme pédagogique** des EEA inscrite au schéma départemental.

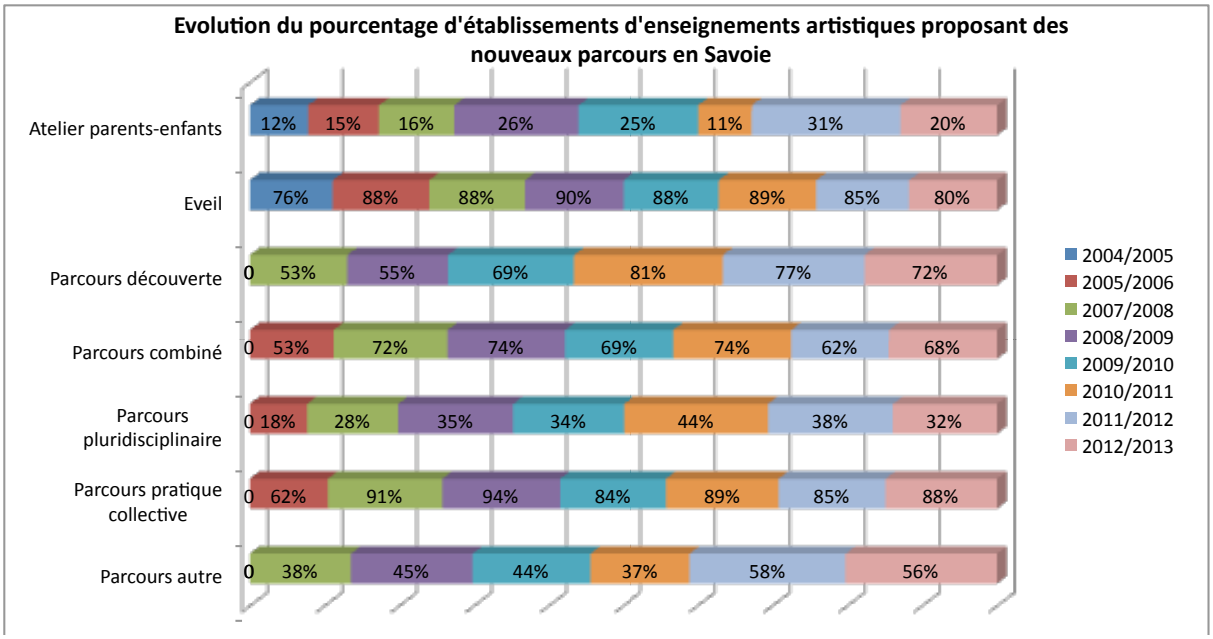

Enfin, on note pour cette année une **stagnation / diminution** du nombre d'écoles de musique proposant un parcours d'enseignement dans des esthétiques jazz, musiques actuelles, du monde et ancienne, et musiques traditionnelles. On ne parle pas ici de découverte ou de pratique ponctuelle d'une esthétique, mais bien d'un apprentissage régulier (collectif ou non). Les effectifs et heures d'enseignement confirment cette tendance, **sauf pour les musiques actuelles qui comptent plus d'heures d'enseignement. NB : 194 enseignants sont recensés comme personnel formé pour l'enseignement des nouvelles esthétiques. Ce chiffre est en augmentation.**

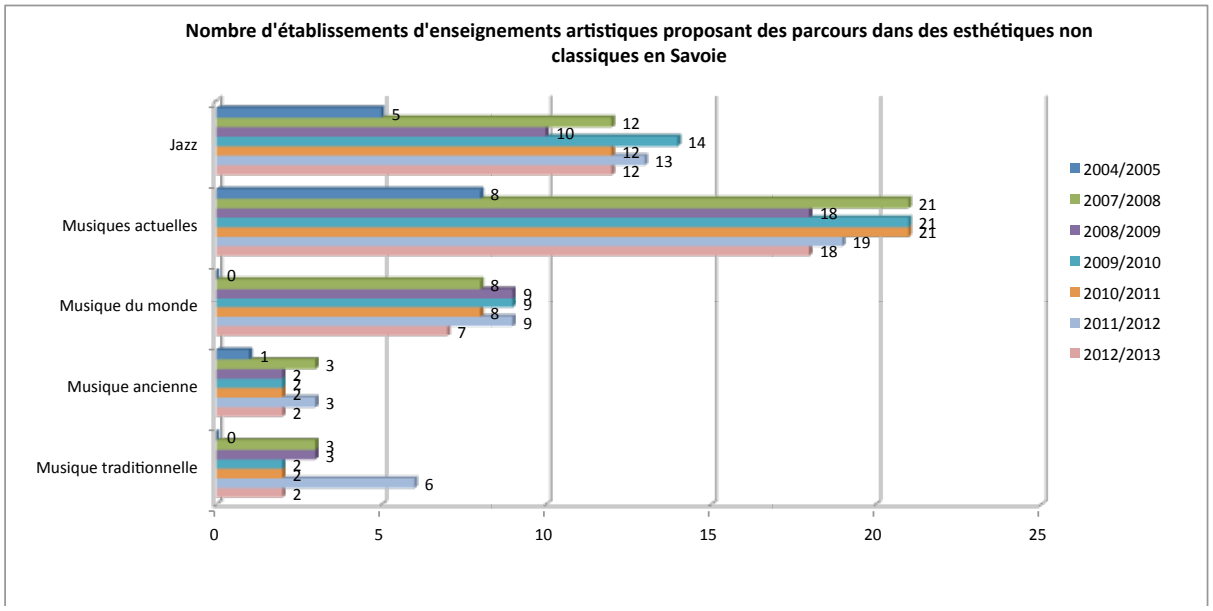

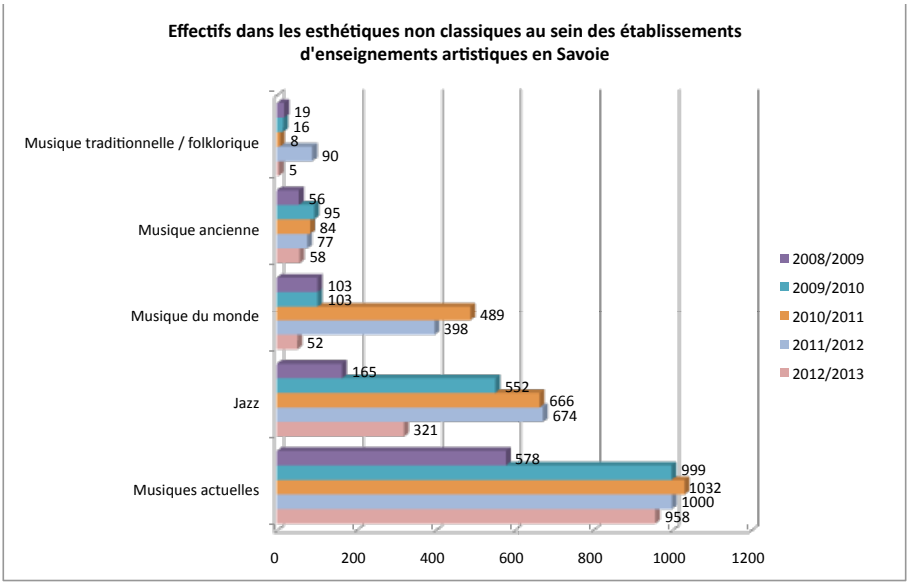

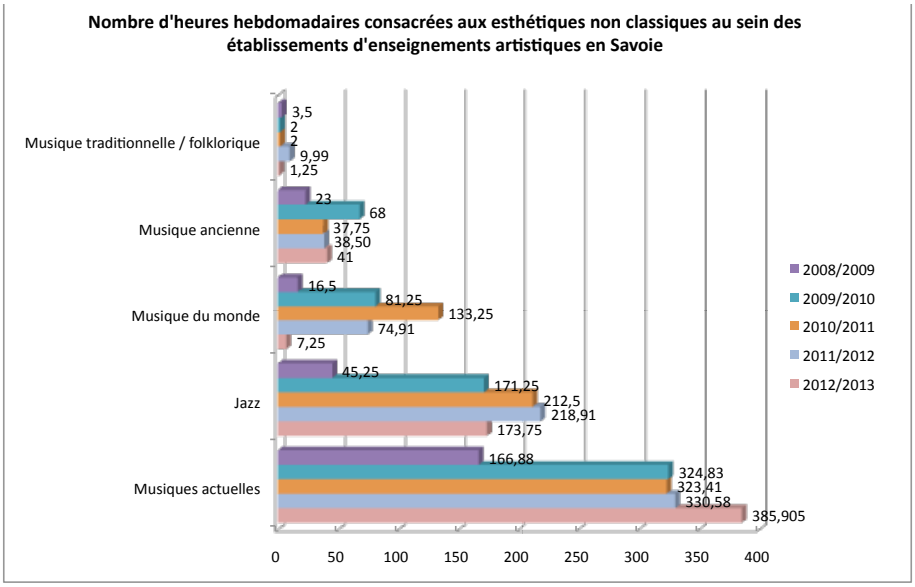

5. Emploi, compétences et statut des enseignants dans les établissements d'enseignements artistiques de la Savoie

	Nombre d'enseignants	Nombre de postes	Nombre de poste moyen / enseignant
2004/2005	290	448	1,54
2005/2006	311	433	1,39
2007/2008	291	450	1,54
2008/2009	325	463	1,42
2009/2010	337	480	1,42
2010/2011	317	434	1,38
2011/2012	322	423	1,31
2012/2013	321	408	1,27

Le mouvement de **mutualisation des emplois se poursuit** doucement. On note une diminution du nombre moyen de postes par enseignant sur la période. **Le morcellement de l'emploi ne s'est donc pas accentué, voire a diminué. On compte 207 équivalents temps pleins et 229 enseignants ont 10 heures ou plus sur un même territoire.**

NB : 173 enseignants ont bénéficié d'une formation cette année

On constate une diminution du nombre de temps pleins et une hausse des temps partiels.
NB : ce constat témoigne aussi de la fermeture de l'EMAPS. **De façon générale, on note plutôt une stagnation des conditions d'emploi. La profession se plaint même d'une détérioration des conditions d'emploi, une précarisation, et une application très difficile des accords de 2008. L'emploi sera un chantier prioritaire pour l'année prochaine.**

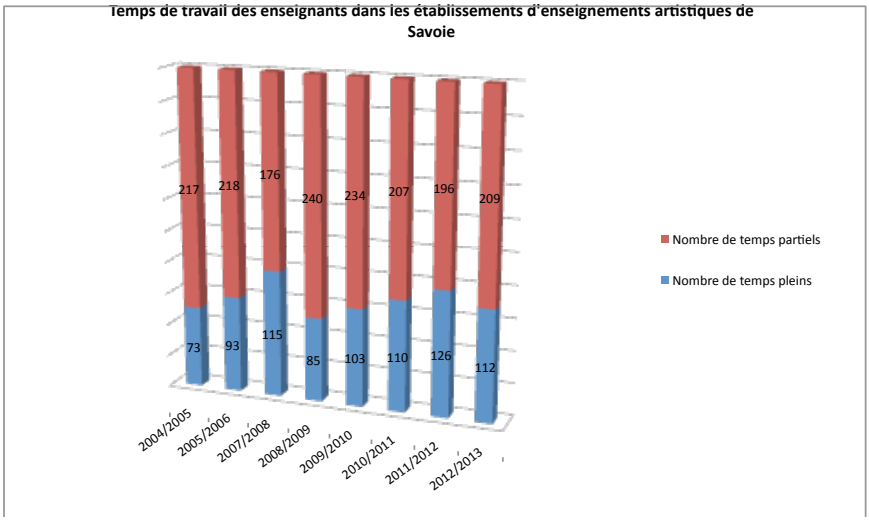

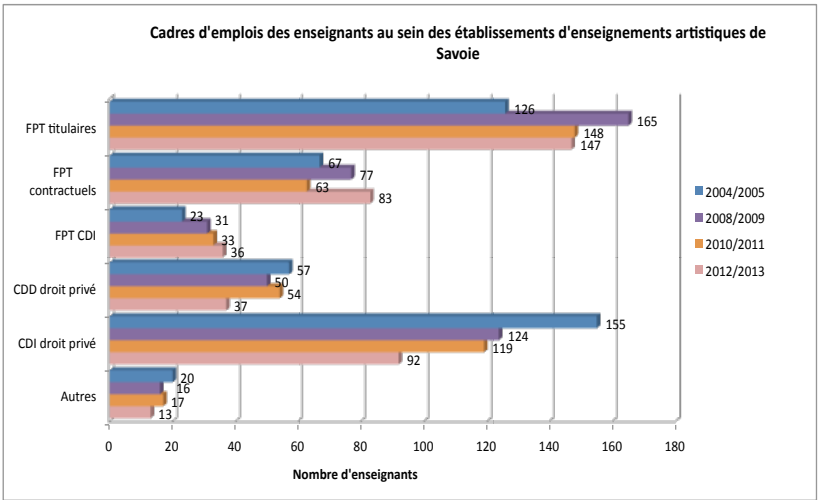

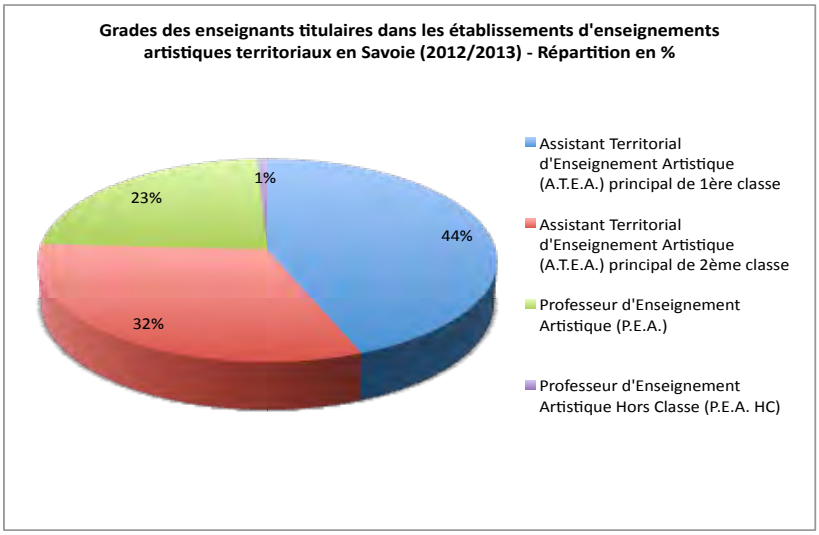

147 postes sont occupés par des titulaires cette année (chiffre équivalent à l'année dernière).

Le nombre de CDD est en diminution pour les contrats de droit privé et **en hausse pour la FPT**. On note une légère hausse du nombre de CDI, autant pour les contrats de droit public, mais une baisse des CDI en droit privé (cf fermeture EMAPS).

Concernant les grades des enseignants titulaires de la FPT, à titre informatif : 44 % sont assistants territoriaux d'enseignement artistique 1ère classe (ATEA), 32% sont assistants territoriaux d'enseignement artistique 2ème classe (ATEA), 23% sont professeurs d'enseignement artistique (PEA) et 1% sont PEA hors classe (PEA HC).

NB : *le premier graphique présente le nombre de postes et non d'enseignants, un enseignant pouvant cumuler plusieurs postes et donc avoir plusieurs types de contrats.*

On constate une augmentation significative du nombre d'enseignants diplômés sur l'ensemble de la période : les enseignants travaillant en Savoie sont de plus en plus diplômés sur les 7 dernières années (+ 10% de titulaires du CA, + 28,5% de titulaires du DE, **+ 187,5% d'enseignants titulaires du DUMI,** + 25% de titulaire du DEM). **On compte 23 dumistes rattachés à une école de musique en Savoie.** Ce dernier chiffre reflète une hausse considérable du nombre d'interventions en milieu scolaire, réalisées par des dumistes. 76 enseignants n'ont aucun diplôme (chiffre à la hausse).

NB : 72% des écoles de musique disposent de personnel administratif salarié (hors directeur de l'école). En moyenne cela représente **32h20 d'heures hebdomadaires de secrétariat** (sur la base d'un temps plein à 35 heures). **Cette tendance, à la hausse, témoigne d'une professionnalisation des structures.**

Par ailleurs, notons que les directeurs disposent en moyenne de **11h40 d'heures de direction** (sur la base d'un temps plein à 20 heures).

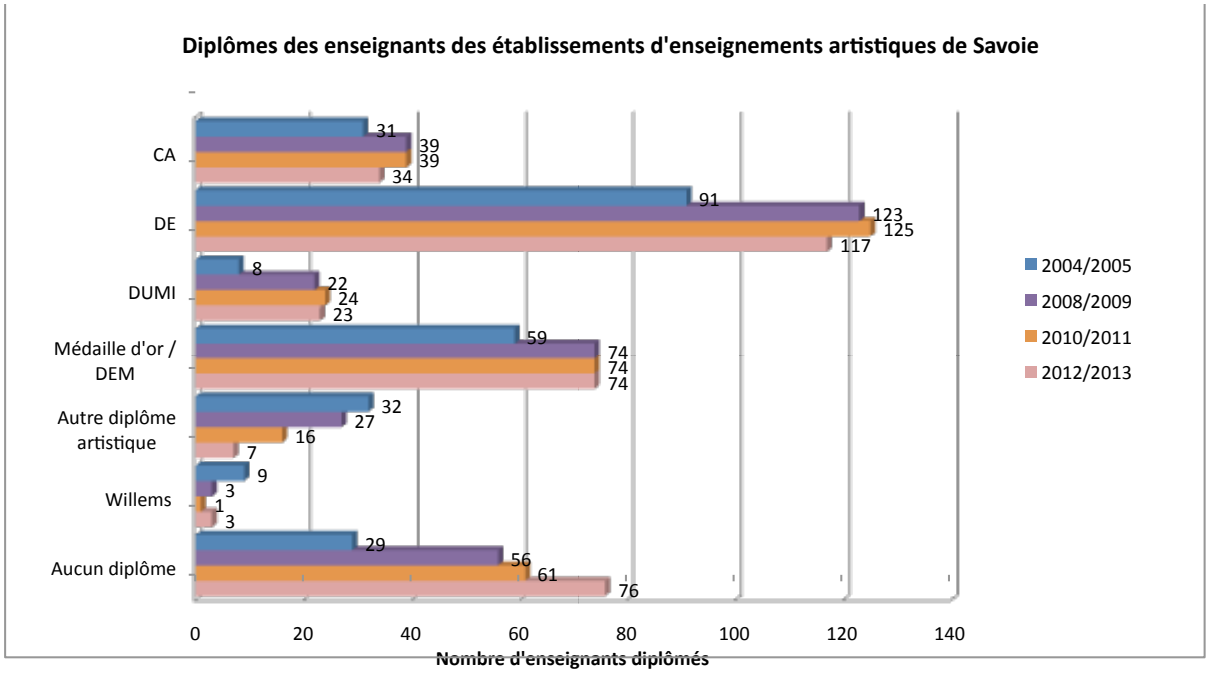

Nombre d'établissements d'enseignements artistiques disposant de personnel administratif salarié en Savoie :

2004/2005	2005/2006	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
39%	50%	41%	45%	63%	70%	73%	72%

6. Engagement des établissements d'enseignements artistiques dans les nouvelles missions : éducation artistique et culturelle à destination notamment du milieu scolaire, encadrement de la pratique en amateur et action culturelle dans les territoires

A. Education artistique et culturelle en milieu scolaire

Sur les années étudiées, on note une **augmentation du nombre d'établissements d'enseignements artistiques réalisant des interventions en milieu scolaire.** Par ailleurs, on constate également que l'enfant joue un rôle de plus en plus **actif** dans ces interventions.

	2004 / 2005	**2005 / 2006**	**2007 / 2008**	**2008 / 2009**	**2009 / 2010**	**2010 / 2011**	**2011 / 2012**	**2012 / 2013**
Nombre d'écoles de musique proposant des interventions en milieu scolaire	27 sur 33 soit 81,8%	29 sur 34 soit 85,2%	30 sur 32 soit 93,7%	31 sur 31 soit 100%	30 sur 32 soit 94%	26 sur 27 soit 96%	24 sur 26 soit 92%	23 sur 25 soit 92%
Nombre d'écoles proposant des interventions où l'enfant est acteur (et pas seulement spectateur)	18 sur 33 soit 54,5%	23 sur 34 soit 67,6%	28 sur 32 soit 87,5%	27 sur 31 soit 87,1%	30 sur 32 soit 94%	26 sur 27 soit 96%	24 sur 26 soit 92%	25 sur 25 soit 100s%

On constate une augmentation de la présence des dumistes au sein des EEA : en sept ans, on est passé de 5 écoles employant des dumistes à 19 écoles, soit une hausse de 375%. **23 dumistes** sont employés au sein des EEA.

NB : des professeurs non titulaires du DUMI interviennent également en milieu scolaire, souvent à titre d'artistes ou d'enseignants spécialisés (orchestres à l'école).

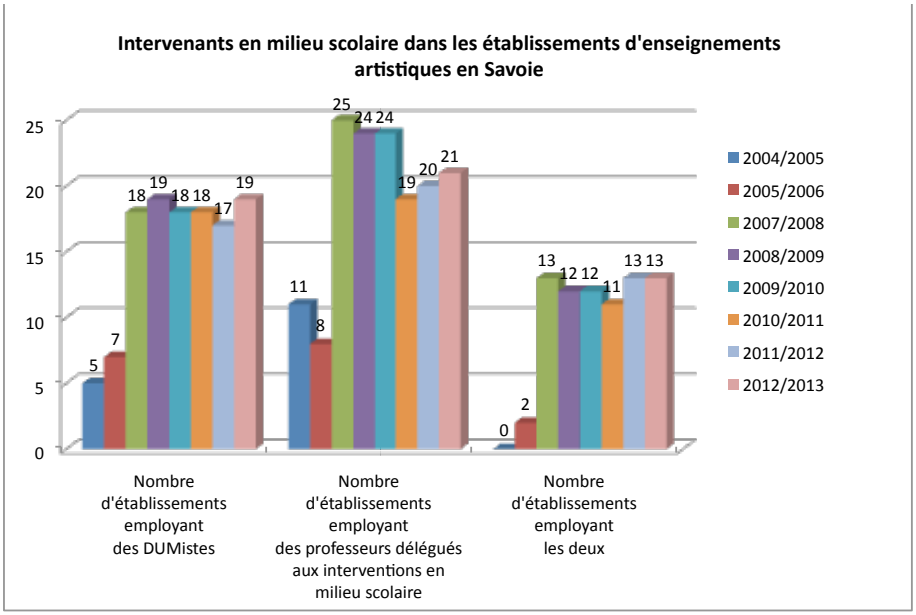

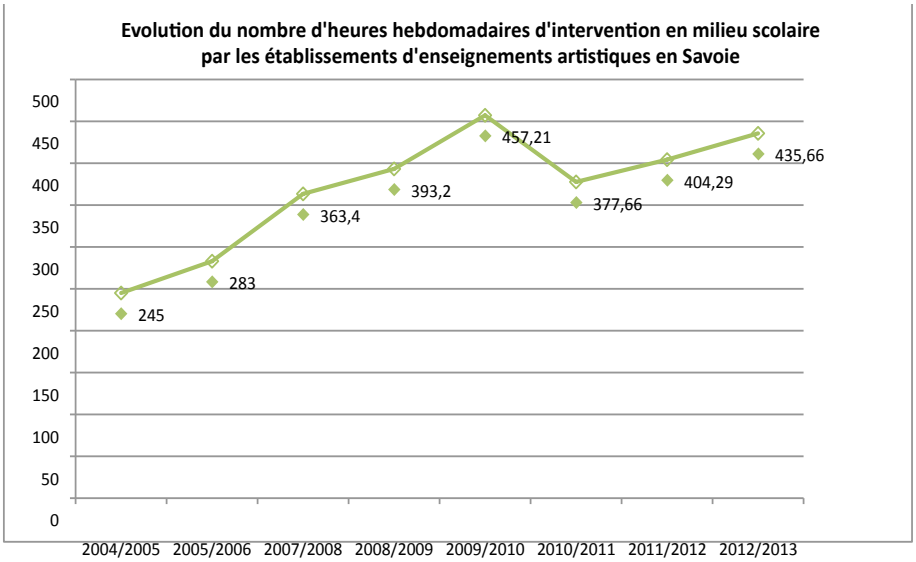

Augmentation significative du nombre d'heures hebdomadaires dévolues aux interventions en milieu scolaire : les établissements d'enseignements artistiques proposent **435,66 heures d'interventions par semaine en milieu scolaire, soit 77%** de plus qu'il y a sept ans.

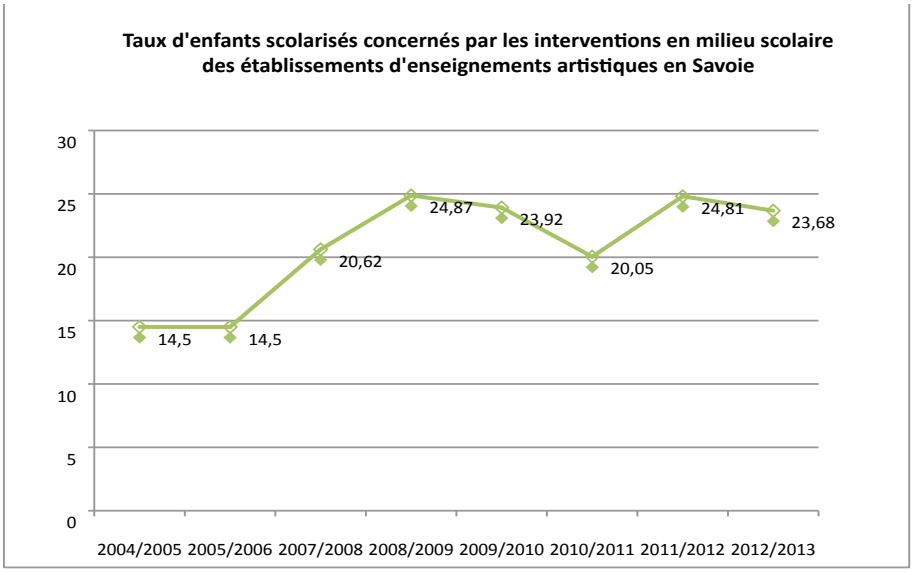

Le **taux d'enfants scolarisés** touchés par une action artistique et culturelle en milieu scolaire est **constant** : aujourd'hui **un quart** des enfants scolarisés sont concernés par une action en milieu scolaire portée par un EEA. Ce taux a augmenté de près de 10 points en 7 ans.

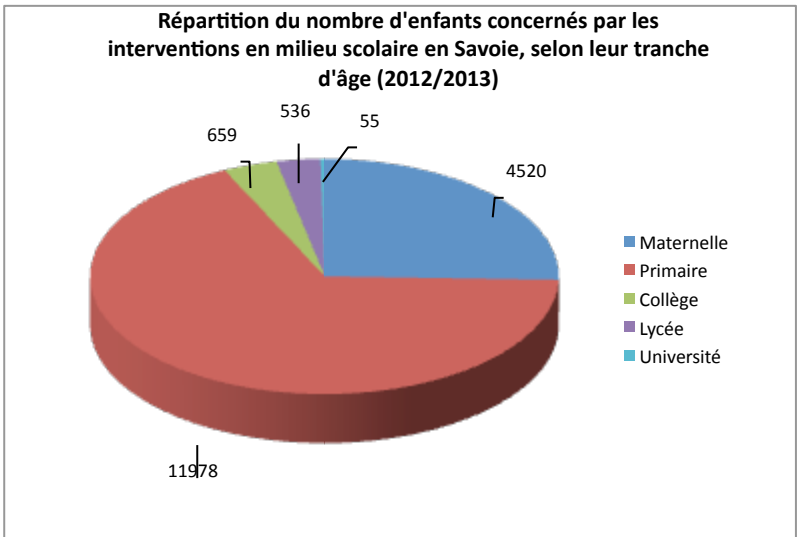

NB : la tranche d'âge la plus concernée par les interventions artistiques et culturelles en milieu scolaire est celle des primaires suivie des maternelles, puis des collégiens, lycéens et enfin des étudiants.

En 2012 / 2013, **17748** enfants sont concernés par une intervention.

SYNTHÈSE	2004 /2005	2007 / 2008	2008 / 2009	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013
Nombre d'enfants concernés par une intervention en milieu scolaire portée par un EEA	12000	15831	19182	18447	15000	18694	**17748**

NB : Il est important de noter que les EEA ne sont pas les seules structures à proposer des interventions en temps scolaires. Ainsi, les communes embauchent parfois directement des dumistes, qui travaillent de près ou de loin avec les EEA. Enfin, notons également l'impact des Pactes/Scolaires.

En tout, près de 36000 enfants sont concernés par une intervention en milieu scolaire soit 47% de la population scolarisée.

B. Encadrement des pratiques en amateur

On constate cette année une stagnation du nombre de structures proposant un accueil et / ou un encadrement de la pratique en amateur : mais au fil des ans, le nombre d'établissements d'enseignements artistiques travaillant avec des associations / groupes de pratique en amateur a augmenté sensiblement. Le nombre de groupes accueillis ou encadrés est sensiblement le même.

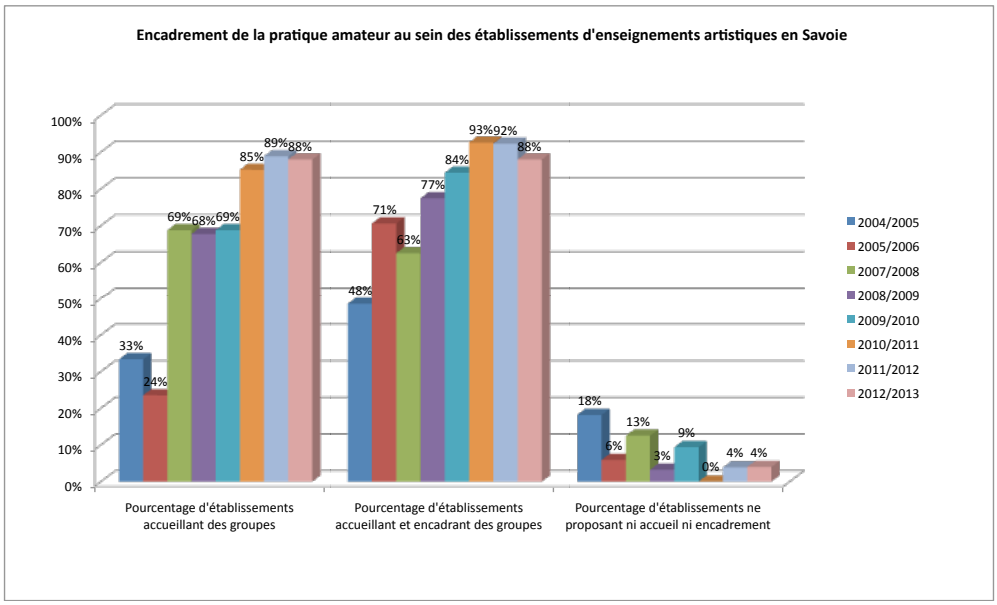

20 établissements rémunèrent les enseignants pour l'encadrement de la pratique. 84% des écoles disposent d'un poste de dépense pour cette mission. Cela dit, **le nombre d'heures dédiées à cette mission a chuté cette année.**
NB : notons que **49%** des élèves des EEA participent à un ensemble amateur. **13 EEA** ont une convention formalisée avec un ensemble amateur.

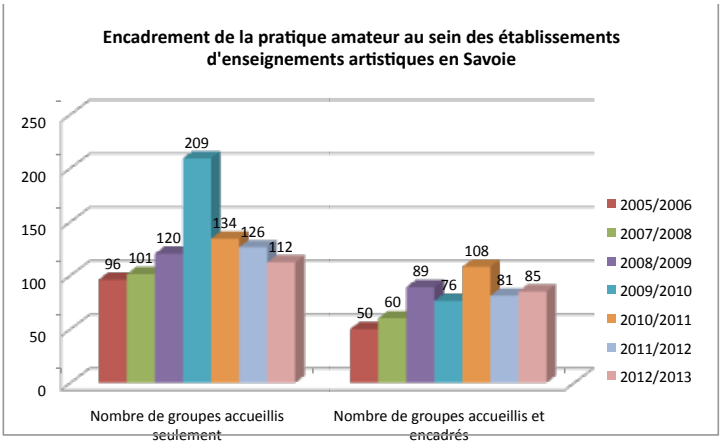

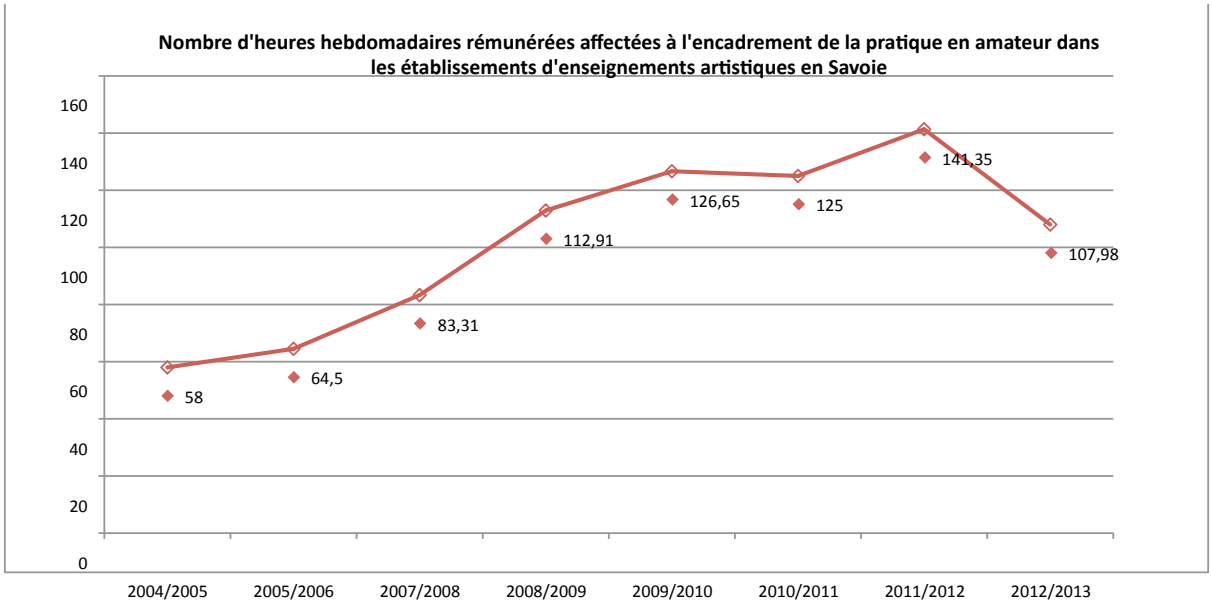

C. Action culturelle et artistique des établissements d'enseignements artistiques

On constate une **diminution des partenariats entre les établissements d'enseignements artistiques et les structures culturelles et artistiques du territoire** : ces partenariats restent donc à développer avec l'ensemble des structures (musique, danse, théâtre, cirque, arts visuels, …). Cette diminution est difficilement explicable : manque de temps, manque de moyens… Cette tendance sera à observer dans les prochains mois. **Pourtant, ces partenariats constituent un fondement des projets culturels de territoire et placeraient les EEA en tant que pôles ressources ainsi que le préconise l'Acte II du schéma.**

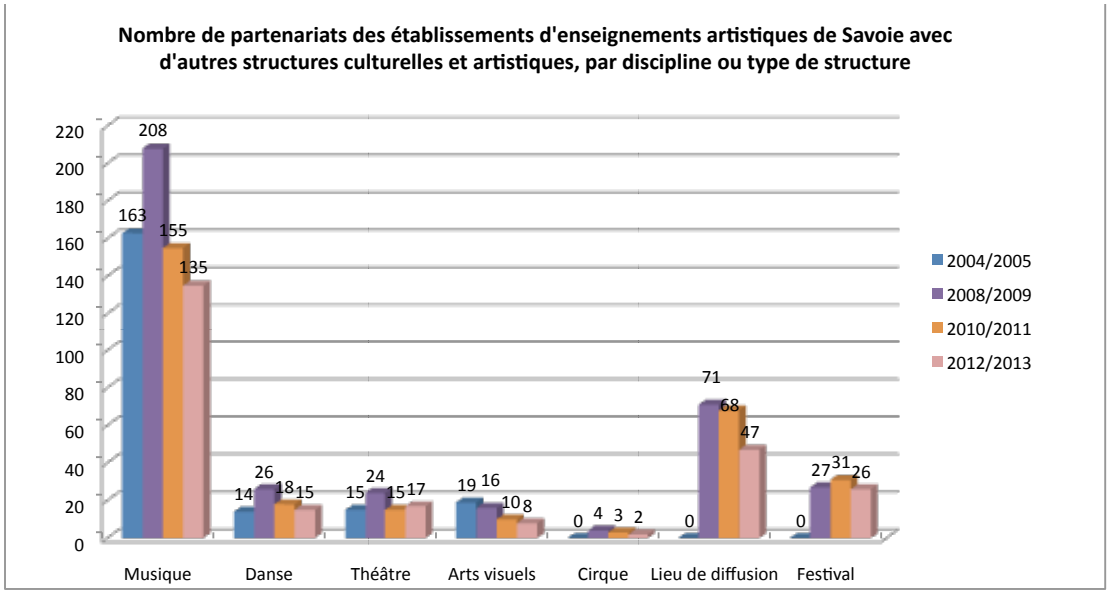

De la même façon, on constate une **stagnation voire une diminution des interventions ou des ateliers de pratique dans les lieux de vie sociale proposés par les EEA** (des interventions ont lieu par ailleurs). Le développement des **Comités d'Action Culturelle (CAC)** prévu dans le cadre de l'Acte II devrait permettre de redynamiser ce secteur d'activités des EEA. **Les actions restent malgré tout assez nombreuses, comme le soulignent les graphiques page suivante.**

Pourcentage d'établissements d'enseignements artistiques faisant des interventions dans les lieux de vie sociale en Savoie, selon le type de lieux

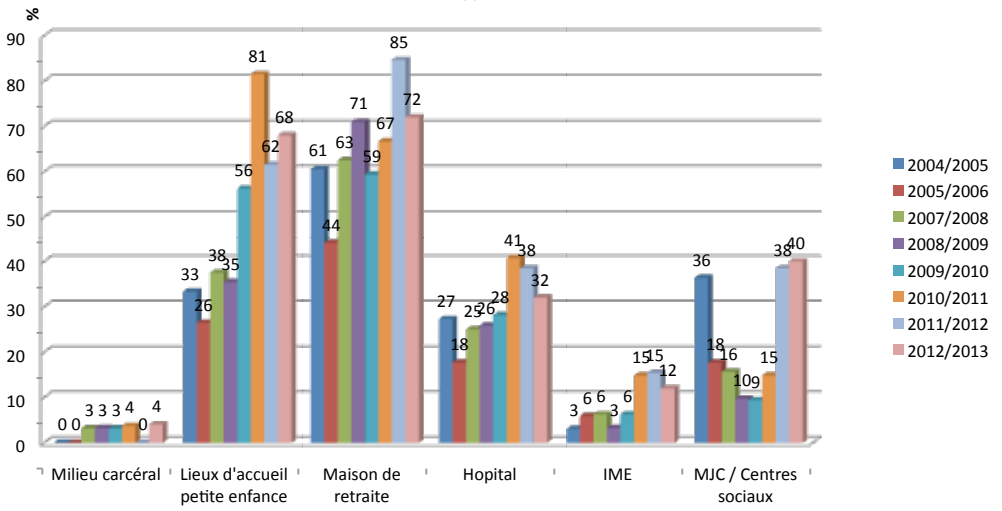

Nombre d'ateliers de pratique proposés par les établissements d'enseignements artistiques de Savoie dans des lieux de vie sociale, selon le type de lieu

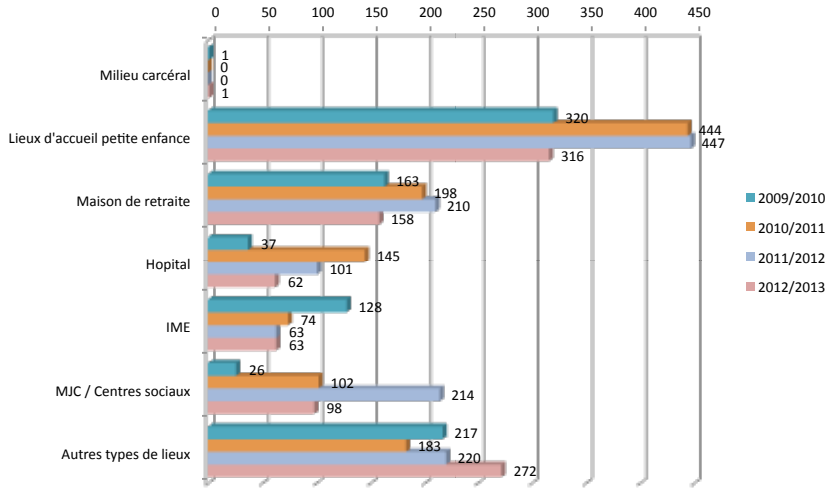

Nombre d'heures annuelles consacrées aux ateliers de pratique par les établissements d'enseignements artistiques de Savoie dans des lieux de vie sociale, selon le type de lieu

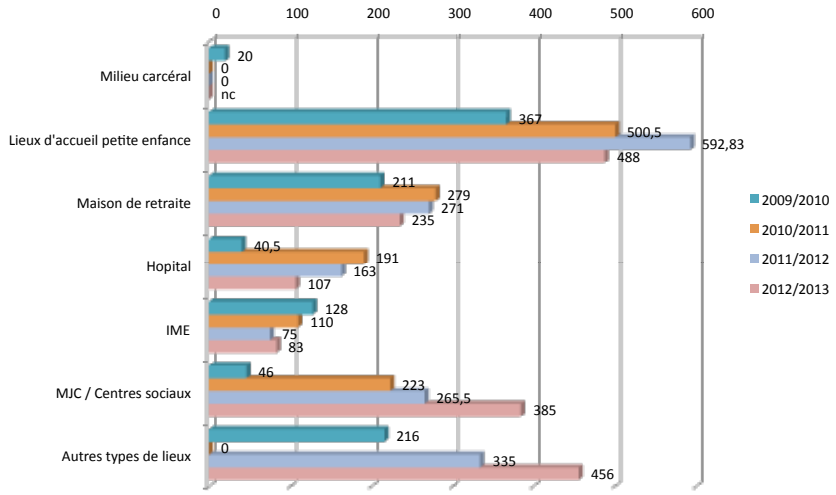

Concernant l'action culturelle, on note que la **totalité des EEA propose une programmation** sur leur territoire de rayonnement, voire au-delà. Le nombre de concerts / prestations varie selon les EEA, mais **il se maintient voire augmente** dans certaines structures. En ce sens, on constate que les EEA jouent un rôle de **pôle ressources** en matière de **diffusion** sur le département. Le nombre d'**accueils d'artistes** progresse légèrement ; la baisse des événements en général est imputable à la fermeture de l'EMAPS et n'est donc pas significative en soi. Enfin, notons que le **nombre de prestations dans les lieux de vie sociale** croît, surtout dans les maisons de retraite.

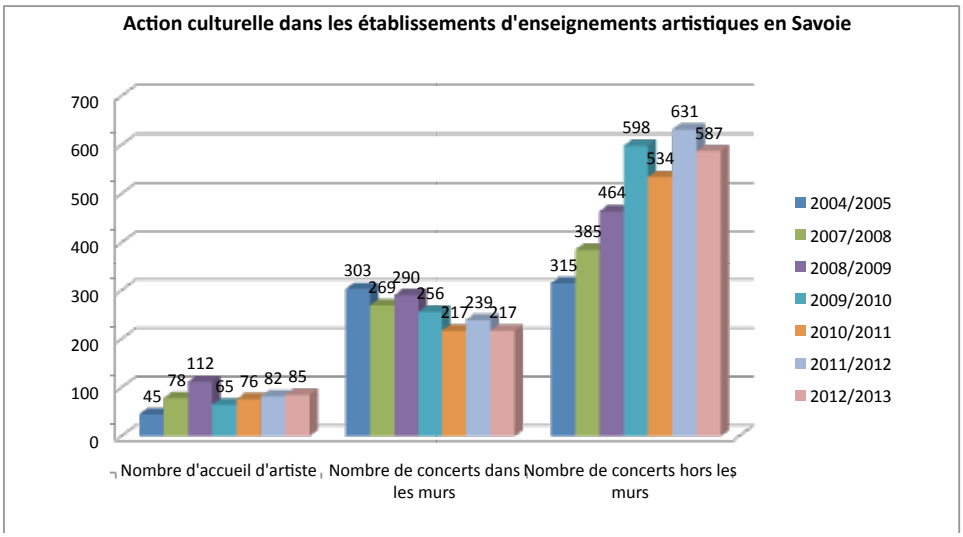

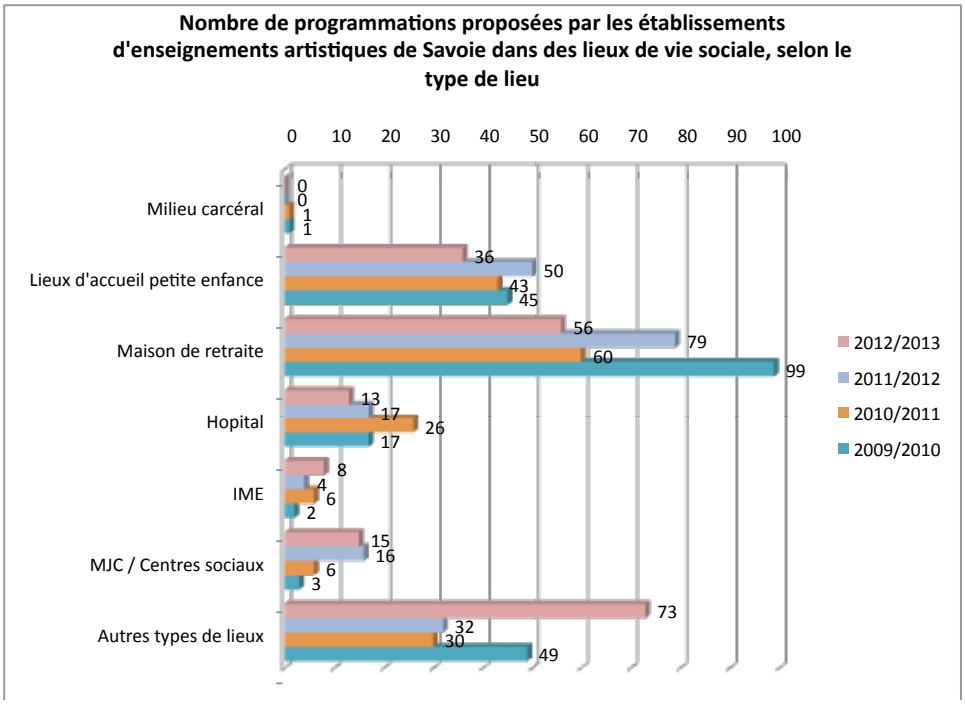

7. Analyse budgétaire et répartition de la masse salariale

On constate que la composition des budgets (recettes) des établissements d'enseignements artistiques évolue sur la période étudiée.

Concernant le budget de fonctionnement des établissements d'enseignements artistiques, on constate que **la répartition des différents types de recettes se modifie quelque peu au cours de ces dernières années** : ainsi on note globalement une **hausse de l'investissement des communes et intercommunalités** et une baisse de la part du Conseil général et des recettes propres. **Pour cette année 2012/2013, on constate que les parts de chacun se stabilisent.**

Les communes et intercommunalités cumulées sont les premiers financeurs des écoles de musique, devant les familles (recettes propres) et le Conseil général.

NB : cette stabilisation ne doit pas masquer les réelles difficultés financières des écoles de musique, notamment associatives, qui ont de plus en plus de mal à avoir des budgets équilibrés. La mise en place des accords salariaux impliquant une revalorisation conséquente des rémunérations explique en partie cette tendance. Le redéploiement de la masse salariale est une solution à explorer dans ce cadre.

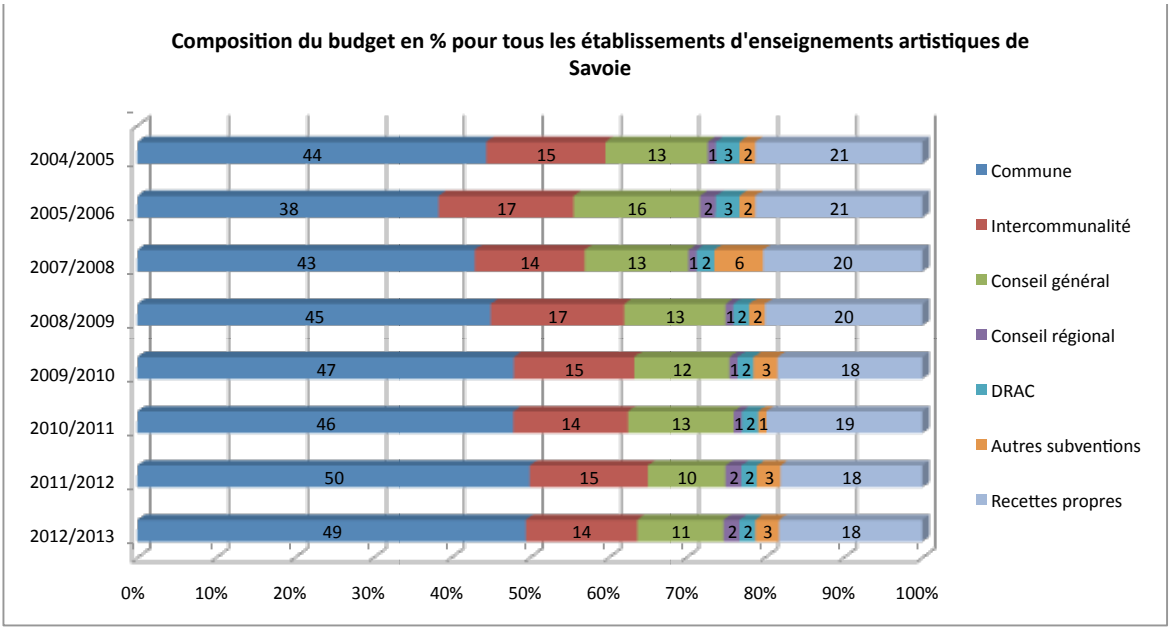

En analysant plus finement la situation, on constate que la **part du financement par les familles** (recettes propres) est plus importante dans les écoles associatives, tandis que celle des **collectivités locales** l'est davantage dans les écoles territoriales. On note une légère diminution en pourcentage de la part des **communes et intercommunalités** dans le financement des écoles territoriales ; mais une hausse dans les écoles associatives : cela témoigne de la **volonté des élus locaux** de soutenir les structures en difficulté sur leur territoire. La **participation du Conseil général** représente en moyenne 9% du budget dans les écoles territoriales et 18% dans celles associatives. Elle diminue en pourcentage sur la période. Cela correspond à l'arrêt de l'aide aux projets spécifiques notamment.

(Cf graphiques ci-après)
NB : 14 établissements bénéficient d'un financement intercommunal.

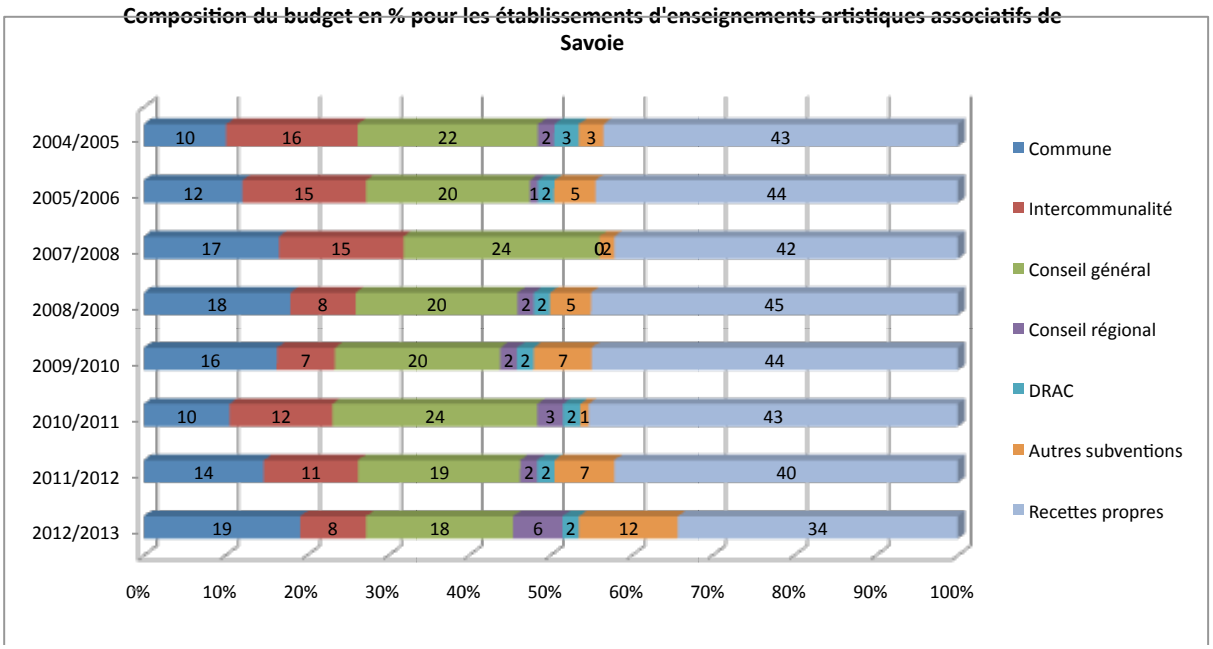

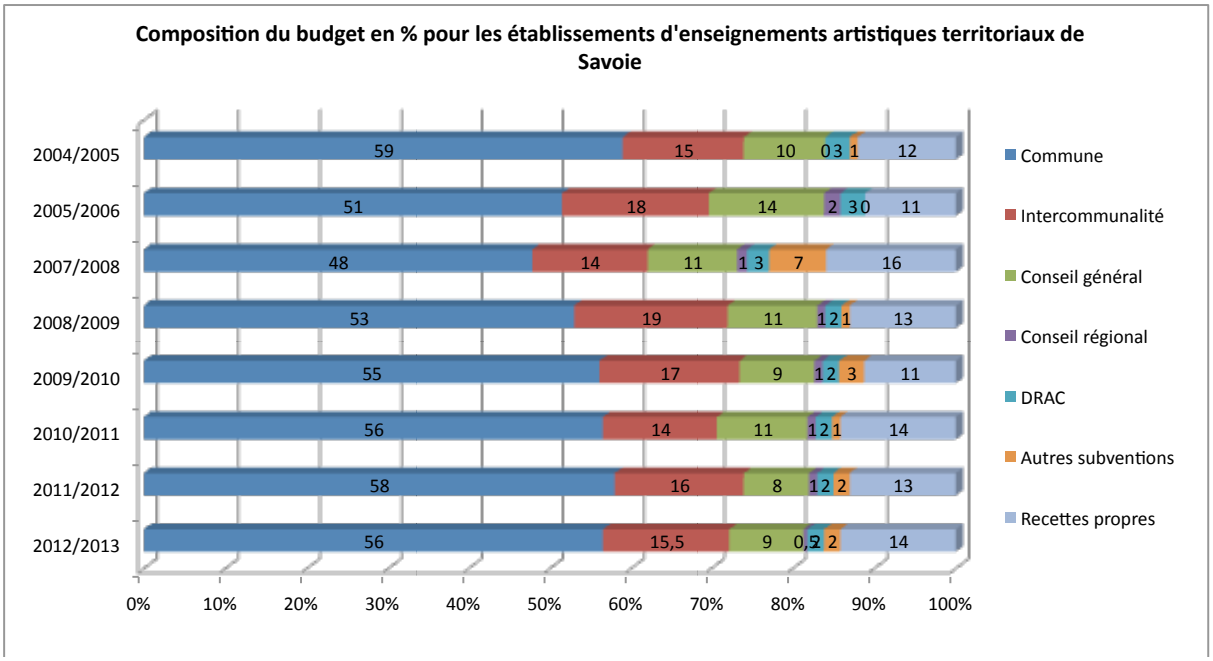

Concernant le **redéploiement de la masse salariale sur les nouvelles missions**, on note que la part de la masse salariale dévolue à l'enseignement dit « traditionnel » a fortement diminué sur la période au profit de la mise en place d'une part de nouveaux parcours dans les murs des établissements (éducation artistique et culturelle ou enseignement spécialisé), mais aussi d'actions en milieu scolaire, d'encadrement de groupes amateurs et d'action culturelle dans les lieux de vie sociale ; cela permet de toucher davantage de publics.

(Cf graphique ci-après)

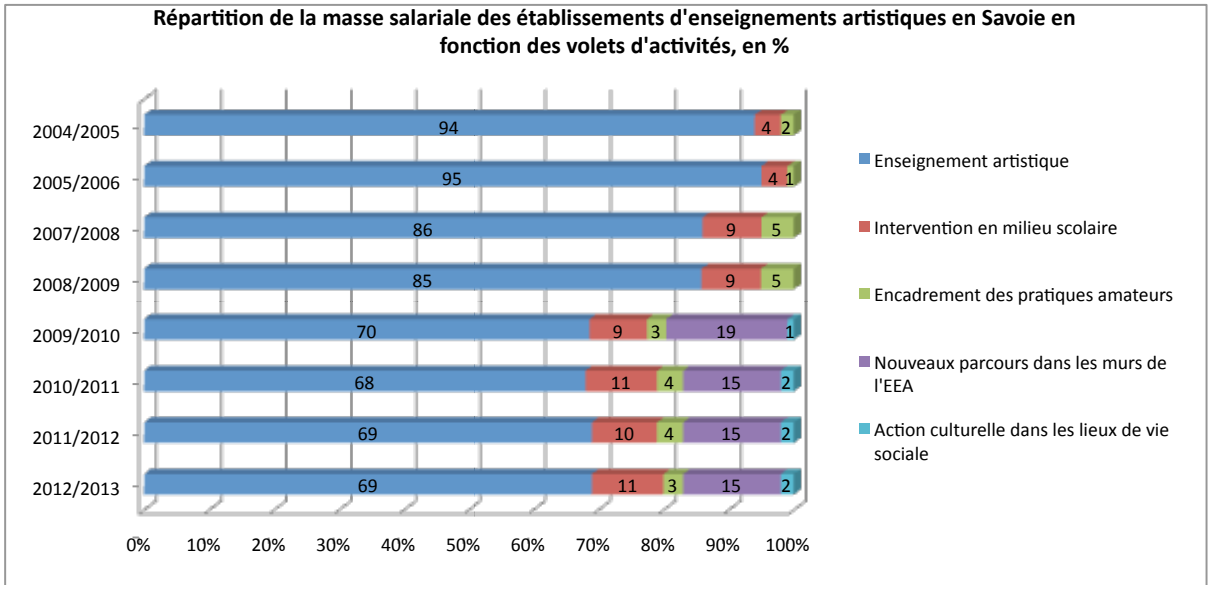

8. Etat des lieux des locaux et équipements des établissements d'enseignements artistiques

A. L'accueil de personnes en situation de handicap quasiment inchangé

L'accueil de personnes en situation de handicap s'est peu développé dans les établissements d'enseignements artistiques (loi du 11 février 2005, portant sur l'intégration de personnes en situation de handicap dans les lieux d'enseignement et de pratiques artistiques, et dont fait état le schéma départemental). Cette année, **24 personnes** en situation de handicap sont accueillies par les établissements. Cela représente une baisse assez patente dans la mesure où l'an passé **39 personnes** en situation de handicap étaient accueillies. Ce point sera à travailler au sein des **Comités d'Action Culturelle** et en lien avec l'association Tétras Lyre.

	Accueil personnes en situation de handicap						
	Nombre de structures accessibles	*Nombre de structures équipées*	*Nombre de structures accueillant des personnes en situation de handicap*	*Nombre de personnes accueillies*	*Nombre de structures disposant de matériel adapté spécifique*	*Inscription du travail avec le public en situation de handicap dans le projet d'établissement*	*Nombre de structures proposant un parcours spécifique pour les publics en situation de handicap*
2004/2005	18	nc	13	nc	0	0	0
2005/2006	18	nc	13	nc	0	0	0
2007/2008	15	6	15	28	0	8	1
2008/2009	14	7	15	38	0	9	2
2009/2010	20	7	18	44	0	13	3
2010/2011	16	7	16	58	2	12	6
2011/2012	19	8	15	39	2	14	5
2012/2013	**19**	**8**	**13**	**24**	**1**	**14**	**3**

B. Le parc instrumental et les locaux des écoles de musique

15 structures disposent de locaux insonorisés et 21 proposent des instruments de musique au prêt ou à la location pour les élèves (coût annuel moyen de 126 euros).

9. Conclusion : synthèse

Ce suivi de la mise en œuvre du schéma départemental dans les établissements d'enseignements artistiques a été mené durant les mois de janvier, février et mars 2013.

Pour cette année, il faut noter un fléchissement dans la mise en œuvre des préconisations. Ceci sera à étudier précisément durant la prochaine période. Le paragraphe suivant présente les grandes tendances observées en 2012/2013 de façon synthétique :

- **Diminution du nombre total d'inscrits** dans les structures d'enseignements artistiques en Savoie, au profit notamment d'une hausse des publics hors les murs depuis 2004
- **Diminution du nombre d'élèves dans les parcours diplômants**, mais **hausse du nombre d'élèves présentés au BEM**
- **Tassement du nombre d'inscriptions dans les nouveaux parcours,** mais **hausse des heures dévolues aux parcours découverte, combiné et de pratique collective**
- **Pratique vocale collective en forte diminution (chœur d'enfants)**
- Diversification des répertoires et **esthétiques**, et **pluridisciplinarité** (nouveaux parcours) en **stagnation**
- **Mutualisation en baisse** entre les EEA sauf pour l'emploi
- Baisse du nombre des cours individuels, **hausse du nombre d'heures de cours collectifs**
- **Accroissement des interventions en milieu scolaire**, diminution des ateliers de pratique dans les lieux de vie sociale, **maintien de l'action culturelle en général** (sauf hausse du nombre de prestations au sein des maisons de retraite)
- **Stagnation voire diminution de l'accueil de la pratique en amateur** au sein des établissements d'enseignements artistiques
- **Stagnation du redéploiement de la masse salariale** des établissements d'enseignements artistiques sur leurs nouvelles missions
- **Tensions liées à l'emploi culturel et aux budgets des EEA**

Ce bilan est également l'occasion de pointer **les chantiers** à poursuivre pour une mise en œuvre effective du schéma départemental :

- Faire des EEA des **pôles ressources au sein des projets culturels de territoire** (développer les partenariats, mutualisations, structuration…)
- Soutenir un enseignement de **qualité** (cursus, BEM, représentation des instruments)
- Poursuivre la **réforme pédagogique** (nouveaux parcours collectifs, dans et hors les murs de l'EEA)
- Proposer un **plan de développement du vocal**
- Soutenir la **pluridisciplinarité**, les **nouvelles esthétiques** et développer les **pratiques innovantes**, ainsi que les nouveaux parcours type MAO, improvisation, technique du son, …
- Poursuivre la dynamique d'**éducation artistique et culturelle pour tous les publics** (scolaires, jeunesse, lieux de vie sociale via les CAC) et **l'accueil de personnes en situation de handicap** au sein des écoles de musique
- Développer l'encadrement de la **pratique en amateur** en général
- Poursuivre le chantier de la **consolidation de l'emploi culturel** (accords salariaux, formation des enseignants, mutualisation, de structuration des territoires, création de temps pleins)
- Développer le travail avec les **artistes et les projets artistiques** des EEA
- **Redéployer encore la masse salariale** sur les nouvelles missions

NB : le plan d'action pour la mise en œuvre du schéma départemental 2013 / 2014 prend en compte l'ensemble de ces chantiers afin d'y apporter des solutions. Des fiches action par établissement d'enseignements artistiques ont été réalisées.

TROISIEME PARTIE : PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL AU PLAN DÉPARTEMENTAL

1. Le Conseil culturel départemental : Diapason à l'écoute des territoires

Parallèlement à la création de Diapason, un **Conseil culturel départemental** (CCD) a été installé sur le département savoyard. Sa fonction est d'être **force de proposition auprès du CA et de l'équipe de permanents de Diapason,** et de **représenter les territoires**.
Ce Conseil est représentatif de tous les publics et également de toutes les ressources artistiques et culturelles qu'elles soient professionnelles ou amateurs, dans toutes les disciplines artistiques et esthétiques, et sur tous les territoires.
Y siègent **sept représentants de chacun des territoires issus des Conseils culturels de territoire**, et des acteurs **têtes de réseau du département**. Cela représente environ 60 membres. Sept représentants élus du CCD siègent au CA de Diapason.

Durant la saison 2012/2013, le CCD s'est assez peu réuni. Les groupes de travail restreints en revanche initiés l'an dernier ont terminé leurs travaux :

- Groupe 1 - Le rôle de la culture et des arts dans notre société
- Groupe 2 - Les rapports entre la culture et l'art avec l'économie et le tourisme

Un événement autour de la culture va être organisé, et un projet de convention avec la Chambre de commerce et d'industrie et en cours.

Le CCD, dans sa forme globale, a été relancé le **24 janvier 2013** et les prochains chantiers ont été dessinés. Ils concernent les besoins des territoires dans le cadre de l'Acte II du schéma départemental ainsi que les nouveaux outils de communication alimentés par Diapason et seront mis à disposition des acteurs locaux prochainement.
Le prochain CCD aura lieu le **28 mai 2013** : seront présentés officiellement l'Acte II du schéma départemental et le plan d'action de Diapason 2013/2014. Les territoires pourront faire des demandes dans ce cadre.

2. L'accompagnement des territoires par Diapason : une coordination accrue

Nous l'avons précédemment vu, Diapason accompagne désormais fortement les territoires dans l'écriture et la mise en œuvre de leur projet culturel. Ainsi, l'équipe de Diapason propose des études et diagnostics de territoire desquels découlent un certain nombre de préconisations, et aide les territoires pour l'élaboration et la mise en place des actions (ingénierie, conseil, accompagnement, …). Il s'agit finalement de **décliner au plan territorial une politique culturelle départementale incarnée par l'Acte II du schéma départemental.**

Mais si Diapason apporte ses compétences à chaque territoire, la structure se donne aussi pour objectif de **créer les conditions d'une rencontre entre ceux-ci, notamment via l'organisation de rencontres entre les différents coordonnateurs de territoire**. Les coordonnateurs travaillent ainsi au plus près de l'équipe de Diapason, mais peuvent aussi échanger des expériences et partager des points de vue.

Trois réunions de coordination ont eu lieu cette année (4 septembre 2012, 15 novembre 2012, 19 mars 2013), et ont permis d'accompagner de façon plus intense les territoires, tout en prenant en compte leurs **demandes**.

3. Poursuite de la mise en place du Brevet d'Etudes Musicales : pour un enseignement artistique de qualité

Dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, une réflexion a été conduite pour la mise en place d'un **Brevet d'Etudes Musicales** (BEM) validant la fin du deuxième cycle d'enseignement spécialisé musical, tel que le prévoit le projet du nouveau schéma d'orientation pédagogique.

L'objectif était de mettre en place un **diplôme de fin de second cycle départemental**, ouvrant les portes du troisième cycle amateur, facilitant la circulation des élèves et harmonisant le niveau des musiciens.

Un groupe de travail a été constitué et s'est réuni régulièrement depuis novembre 2007. Des épreuves départementales (en lien aussi avec le département de la Haute Savoie) ont été imaginées, à la fois pour la formation musicale, pour les instruments et pour la voix.

A ce jour, toutes les disciplines musicales sont concernées par le BEM puisque cette année le jazz et les musiques actuelles amplifiées rejoignent ce dispositif (élaboration d'épreuves de formation musicale spécifiques à ces deux disciplines).

En juin 2012, **132** élèves ont présenté l'examen en formation musicale et **57** en instrument. **58** diplômes du BEM ont été délivrés.
En juin 2013, **135** élèves présenteront l'examen en formation musicale et **120** en instrument (chiffres basés sur les pré-inscriptions en février 2013 ; il peut y avoir un nombre de désistements important avant les inscriptions définitives qui auront lieu en avril).

NB : la mise en place de ce brevet relève d'une **véritable concertation départementale (et même bi-départementale, avec la Haute Savoie)** puisque tous les directeurs d'écoles de musique et aussi des enseignants des instruments concernés ont été associés à cette démarche.

4. Poursuite de la Commission pédagogique départementale : la mutation des établissements d'enseignements artistiques

Depuis septembre 2011, une **Commission pédagogique départementale** a été mise en place par Diapason. L'objectif de cette commission est de travailler les préconisations du schéma départemental sous un angle technique.
Cette commission est constituée sur la base du volontariat et compte 21 membres (11 directeurs d'établissements d'enseignements artistiques et 10 enseignants).

Afin d'associer un maximum d'acteurs aux travaux de réflexion, cette année **trois groupes de travail** ouverts à tous les enseignants et directeurs du département ont été mis en place, sur les thématiques suivantes :

- Comment mettre en place un système d'évaluation des nouveaux parcours ?
  - *(Jeudi 15 novembre 2012 – 9h / 12h – CDPMC Montmélian)*
- Quelle organisation de l'enseignement autour des pratiques collectives ?
  - *(Jeudi 22 novembre 2012 – 9h / 12h – CDPMC Montmélian)*
- Comment aider l'élève à construire son projet tout au long de son parcours ?
  - *(Mardi 27 novembre 2012 – 9h / 12h – CDPMC Montmélian)*

Les synthèses des travaux de ces groupes seront reprises par le conseil pédagogique départemental sous sa forme initiale en avril prochain.
D'ores et déjà un chantier est pointé pour l'année prochaine, à savoir une réflexion sur la pratique collective des instruments polyphoniques.

5. La consolidation de l'emploi culturel et artistique

A. Les enseignants des établissements d'enseignements artistiques

La question de l'emploi culturel est partie prenante du schéma départemental ; ce dernier doit en effet permettre, tout en garantissant l'accès à la culture pour le plus grand nombre, une **consolidation de la situation professionnelle des enseignants** des établissements d'enseignements artistiques dont le statut est souvent précaire et les conditions de travail difficiles, notamment dans les écoles associatives. Par ailleurs, il est nécessaire de créer une **adéquation entre les équipes à mettre en place et les nouveaux parcours préconisés dans le schéma**.

La renégociation des statuts des enseignants en **école de musique associative** (les accords ayant trait à la fonction publique territoriale ne pouvant être modifiés sur le seul département de la Savoie) a ainsi abouti en juin 2008 après deux ans de discussions entre les représentants des employeurs et des employés des écoles de musique associatives et un **accord a été signé le 6 juin 2008**.

Afin de mettre en œuvre cet accord, une proposition de **convention d'objectifs et de moyens** a été envoyée à tous les employeurs représentant les écoles de musique en Savoie (collectivités et associations) : celle-ci, une fois signée, doit permettre une harmonisation des salaires entre enseignants relevant du droit privé et ceux du droit public, le développement des nouvelles missions des écoles de musique et la mise en place de critères de financement des structures cohérents entre chaque échelon de collectivité. Cinq structures ont signé la convention.

La fin du dispositif d'aide financière du Conseil général pour accompagner la mise en place de ces accords induit des difficultés financières pour bon nombre d'associations. Il est à noter que l'arrêt de ces aides était prévu, puisque cet accompagnement était limité dans le temps (4 ans).
Des discussions avec les syndicats sont en cours actuellement.

Concernant les **structures territoriales**, un travail a été conduit durant l'année 2011 / 2012 en lien étroit avec le Centre de gestion. Des réunions entre employeurs se sont tenues afin d'étudier l'application des préconisations du schéma au sein des établissements relevant du droit public. Une note de cadrage a été remise par le directeur du Centre de gestion afin de clarifier la situation des enseignants.

B. Les artistes au sein des établissements d'enseignements artistiques

Ce bilan est l'occasion de constater la **place croissante des artistes** au sein des établissements d'enseignements artistiques ; ils y interviennent de façon variée : master classes, stages de formation, pratique professionnelle à destination des enseignants, des élèves.

Par ailleurs, des concerts et spectacles sont montés en commun entre les artistes, les enseignants et les élèves. Des projets entre établissements d'enseignements artistiques et diffuseurs / festivals sont également menés.

Notons enfin que les dispositifs de soutien aux artistes portés par le Conseil général tels que les PACTES/Scolaires ou l'aide à la résidence amplifient les possibilités de liens entre les EEA et les artistes. **Le croisement des dispositifs est un enjeu crucial de l'Acte II du schéma départemental.**

Ceci dit, il est aujourd'hui évident que la **prise en compte, dans le projet d'établissement des écoles de musique, de l'artistique** dans tous ses aspects reste insuffisante. Il est certain que, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, il est nécessaire de viser une marge de progression significative.
Fort de ce constat, une formation traitant du « projet artistique » a été mise en place en direction des directeurs des Etablissements d'Enseignements Artistiques. Un projet artistique clair va donc être proposé par chaque EEA pour la rentrée prochaine, et sera intégré au calcul de la demande de subvention.

6. La réécriture des critères de financement des EEA

Le Conseil général a demandé à Diapason / EPCC 73, dans le cadre de la rédaction de l'Acte II du schéma départemental des enseignements artistiques, de **retravailler les critères de financement des établissements d'enseignements artistiques (EEA)** dans le cadre de leur demande de subvention de fonctionnement annuelle à Diapason / EPCC 73.

Ces nouveaux critères ont pour objectif d'étudier le projet des établissements d'enseignements artistiques au prisme des priorités édictées au cœur de l'Acte II, à savoir :

- l'établissement d'enseignements artistiques, un **pôle ressources de son territoire inscrit dans un réseau d'acteurs locaux au cœur du projet culturel de territoire**
- l'établissement d'enseignements artistiques, un **lieu de réforme pédagogique et d'ouverture au plus grand nombre** (nouveaux parcours hors les murs)
- l'établissement d'enseignements artistiques, un **outil au service du soutien à l'emploi culturel sur les territoires** (mutation du métier d'artiste enseignant)

Les modalités de financement des établissements d'enseignements artistiques s'appuieront sur un certain nombre d'indicateurs issus de ces trois priorités permettant de calculer la dotation départementale qui sera annuellement versée aux structures. **Voici les sept indicateurs généraux retenus : l'organisation et la qualité de l'enseignement spécialisé, l'état d'avancement de la réforme pédagogique, l'ouverture aux publics hors les murs, la qualité du projet artistique, le rôle de pôle ressources de l'EEA, le soutien à l'emploi culturel, et le financement de l'EEA par les collectivités. Ceux-ci sont déclinés sur la base d'indicateurs opérationnels.**

L'étude des demandes de subvention se fera sur la base de **trois documents clés** indispensables :

- **le questionnaire annuel de demande de subventions**
- **le projet d'établissement et les modalités d'évaluation des élèves**
- **le projet artistique**

Ce projet de nouveaux critères est actuellement en cours de validation.

7. Des formations adaptées à destination des enseignants des établissements d'enseignements artistiques et des artistes

A. Les enseignants des établissements d'enseignements artistiques

La diversification des missions des enseignants appelle la mise en place **d'un plan de formation** leur permettant d'acquérir les compétences indispensables au bon fonctionnement des nouveaux parcours et actions préconisés dans le schéma (éducation artistique et culturelle, encadrement et développement de la pratique collective et amateur, action culturelle, actions hors les murs envers de nouveaux publics et publics empêchés…).

Les besoins de formation ont été en partie identifiés sur le terrain lors de rencontres sur les territoires et dans les établissements d'enseignements artistiques.
Un plan de formation a alors été proposé à l'ensemble des professionnels des établissements d'enseignements artistiques, et de leurs partenaires dans certaines formations. Le tableau ci-après présente ces formations, leur contenu rapide et le nombre de personnes concernées.

En tout, on compte **130,5 heures annuelles de formation à destination des personnels des établissements d'enseignements artistiques** (formations aussi ouvertes à certains professionnels des secteurs éducatifs et sociaux) pour la mise en œuvre du schéma. **65 personnes** (enseignants EEA + directeurs EEA + musiciens intervenants et dumistes) ont suivi ces 8 formations (une ou plusieurs fois).

Les structures régionales telles que le cefedem, le CFMI, le CND, l'AMDRA, la Fédération Musicale Rhône Alpes… sont des partenaires privilégiés pour la mise en place du plan de formation sur la Savoie et extensible à d'autres départements. Une cellule régionale travaille également sur ces questions.
En septembre 2012, l'ensemble des formations proposées par tous ces acteurs régionaux et aussi par les ressources départementales (FMS, APEJS, Diapason,…) a été présenté aux enseignants et directeurs des établissements d'enseignements artistiques, ainsi qu'aux danseurs professionnels, afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, bénéficier de cette offre.
Un travail partenarial avec le CNFPT et Uniformation a aussi été engagé pour mettre en place des formations sur site (aide à l'élaboration du cahier des charges et aux modalités de financement).

NB : à noter le processus collectif de **Validation des Acquis de l'Expérience** pour les enseignants des écoles de musique a été récemment relancé.

Formation	Contenu	Nombre d'heures de formation	Public concerné / nombre de stagiaires
Technique Lumière, niveau 2 (Jean Camilleri)	Permettre aux stagiaires de réaliser une création lumière et/ou d'accueillir un spectacle en toute autonomie : lecture et rédaction d'un plan de feu, fonctionnement d'une console lumière, création lumière, notions de sécurité incendie	2 journées 14h	6 stagiaires dont 2 professeurs des écoles de musique du département

Formation	Contenu	Nombre d'heures de formation	Public concerné / nombre de stagiaires
Technique Son, Niveau 2 (Gilles Daumas)	Explorer les différentes contraintes de la sonorisation en salle, en lien avec le travail de l'Ensemble vocal 20.21	2,5 journées 17h	7 stagiaires dont 2 professeurs des écoles de musique du département
Une approche théorico-pratique de la modalité occidentale (René Zosso)	A partir d'exemple-types des différents modes mélodiques, comprendre par le chant le support théorique de la modalité occidentale mono-dique (chant traditionnel et médiéval) et ses conséquences sur la manière de conduire la voix.	2 journées 12h	22 stagiaires dont 7 professeurs des écoles de musique du département et 5 musiciens intervenants
Autour de « Bruits de couloir » (Alain Goudard et Alfred Spirli)	A partir d'improvisation, élaboration par les stagiaires de différentes séquences musica-les, jusqu'à constituer une ou des petites formes qui prendront appui sur les aspects fondamentaux qui ont permis la réalisation du spectacle *Bruits de couloir.*	3 journées 16h30	16 stagiaires dont 2 professeurs des écoles de musique du département et 3 musiciens intervenants
La place du projet artistique dans l'école de musique, de danse, d'art dramatique (Martial Pardo)	Aborder et affiner les différentes approches du projet artistique dans un établis-sement d'enseignements artis-tiques.	2 journées 12h	18 stagiaires dont 2 professeurs et 16 directeurs des écoles de musique du département
Formation musicale et création musicale assistées par ordinateur (Emmanuel Périer)	Tour d'horizon des différentes applications (didacticiels, logiciels de création, outils multimédia) et des situations pédagogiques induites par l'intégration des TICE.	1 journée 5h	7 stagiaires dont 5 professeurs des écoles de musique du département
L'éveil des jeunes enfants (3/6 ans) au jeu musical et corporel (Frédérique Lanaure et Florian Allaire)	A partir de mises en situation sollicitant la voix, le corps, et l'imaginaire, expérimenter des jeux d'expression sonore et théâtrale, des démarches collectives d'exploration, d'im-provisation et de création. Dispositifs interrogeant la place de la dimension relationnelle dans cette pratique.	3 journées 18h	8 stagiaires dont 3 professeurs des écoles de musique du département et 5 musiciens intervenants
Pédagogie de groupe / formation sur site (P. Pariaud) ***St Jean de Maurienne Co.ral La Motte Servolex***	*Le développement de la pédagogie de groupe est l'un des axes forts du schéma.* Permettre de faire le point sur les avancées réalisées, et de préparer à la fois une « consolidation » et un développement des situations de cours collectifs.	2 journées sur site 36h	Professeurs d'instruments à vent, percussion en priorité. **11 professeurs des EEA du département**

B. Les artistes

De même, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental, on a souligné le soutien apporté aux artistes dans l'offre de formation qui leur est proposée. En tout, on compte **155,5 heures annuelles de formation à destination des artistes**. **35 stagiaires artistes** ont participé à ces formations (une ou plusieurs fois). Ne sont indiquées que les formations où des artistes ont été présents.

Formation	Contenu	Nombre d'heures de formation	Public concerné / Nombre de stagiaires
Une approche théorico-pratique de la modalité occidentale (René Zosso)	A partir d'exemple-types des différents modes mélodiques, comprendre par le chant le support théorique de la modalité occidentale monodique (chant traditionnel et médiéval) et ses conséquences sur la manière de conduire la voix.	2 journée 12h	Professeurs de musique, musiciens intervenants, professeur d'éducation musicale, musiciens instrumentistes et chanteurs **22 stagiaires dont 3 artistes**
Autour de « Bruits de couloir » (Alain Goudard et Alfred Spirli)	A partir d'improvisation, les stagiaires élaboreront différentes séquences musicales, jusqu'à constituer une ou des petites formes qui prendront appui sur les aspects fondamentaux qui ont permis la réalisation du spectacle *Bruits de couloir.*	3 journées 16h30	Danseurs, musiciens, comédiens, circassiens, conteurs, plasticiens et soignants concernés par le handicap physique, psychique ou social **16 stagiaires dont 3 artistes**
Le corps en jeu (Annabelle Simon)	Travailler la présence, le rapport à l'espace et au public. Découvrir et muscler son imaginaire dans le cadre d'exercices corporels exigeants.	2 journées 12h	Comédiens amateurs avertis et comédiens professionnels **15 stagiaires dont 8 artistes**
Voix, corps, texte… en mouvement (Ghislaine Drahy)	Apprivoiser sa voix, la placer dans la cage de résonnance de son imaginaire et de son corps. Trouver des appuis, gagner en confiance et en liberté en laissant la voix se mettre dans tous ses états…	2 journées 12h	Comédiens, danseurs, circassiens, musiciens **13 stagiaires dont 7 artistes**
Des ateliers de pratique à l'enseignement du théâtre, un chemin vers la transmission (les Chantiers Nomades)	Revisiter et renforcer collectivement les connaissances théoriques et pratiques des stagiaires en matière de transmission du jeu théâtral, les mettre en œuvre par la pratique d'exercices et la rencontre avec les praticiens d'horizons divers.	9 journées 60h	Artistes professionnels ou praticiens amateurs exerçant des activités pédagogiques théâtrales **14 stagiaires dont 6 artistes**

8. Le travail en commissions : instrumentales, transversales, chorégraphique et théâtrale

Diapason a longtemps animé des **commissions instrumentales départementales** rassemblant les enseignants des établissements d'enseignements artistiques ; ceux-ci avaient pour mission d'une part de choisir les morceaux d'examens départementaux de fin de 1° cycle pour chaque discipline, d'autre part de proposer des projets ou des formations.

Il a été proposé et acté cette année de ne plus organiser les examens de fin de 1° cycle au niveau départemental, afin de réfléchir aux contenus et de mieux les adapter à la formation des élèves. Les évaluations de fin de 1° cycle vont s'organiser désormais dans la plupart des cas au niveau des territoires autour des établissements agréés. Il faut faire évoluer les contenus de ces examens, car le changement d'organisation n'a pas suffisamment conduit à une réflexion à ce niveau.
Les commissions instrumentales pourront se réunir ponctuellement pour traiter de sujets spécifiques à la discipline instrumentale en question.
Les enseignants sont invités à rejoindre les groupes de réflexion mis en place dans le cadre du conseil pédagogique afin de traiter des problématiques transversales aux différentes disciplines.
La commission musiques actuelles continue de fonctionner.

Les **commissions transversales** (Commission musiques traditionnelles et Commission nouvelles technologies) qui avaient été mises en place durant les deux dernières années, n'ont pas été reconduites cette année faute de mobilisation des acteurs devant les constituer. Les groupes de réflexion mis en place dans le cadre du **conseil pédagogique** permettront peut être à terme de redynamiser ces commissions, suite aux résultats des travaux qui en sortiront et qui permettront de mieux identifier les besoins et les dynamiques à mettre en œuvre.

Suite à l'état des lieux théâtre qui a été conduit en 2012, la **commission théâtre** a poursuivi ces travaux sur les préconisations qui en ont été issues :

1. Développer des **parcours d'éducation, de pratique et d'enseignement** du théâtre et du cirque dans les milieux ruraux et les vallées (notion de niveau, d'évaluation)
2. Mettre en place des **outils de communication** départementaux assurant la visibilité de l'ensemble de l'offre d'enseignement
3. Développer les **parcours en temps scolaire**, notamment au lycée et à l'université
4. Accroître les compétences des enseignants et intervenants quand nécessaire (**plan de formation**) afin de consolider l'emploi
5. Répondre aux **besoins d'équipements** (cf aide du Conseil général)

Trois chantiers sont actuellement en cours :

- réflexion et rédaction d'un document cadre pour les territoires qui souhaitent monter des parcours, des projets, des actions théâtre
- réflexion sur des critères de labellisation des compagnies (visibilité sur le site internet de Diapason)
- poursuite du plan de formation théâtre

Enfin, notons que la **Commission danse** a été relancée cette année. Un état des lieux va être réalisé : il permettra de définir les chantiers prioritaires à mettre en place pour 2013 / 2014.

9. Le soutien à la pratique en amateur : pour un développement des pratiques dans toutes les disciplines

A. La musique

L'action de Diapason s'est d'abord portée sur le soutien à la pratique musicale en amateur. Un travail partenarial est conduit avec la **Fédération Musicale de Savoie** afin que les établissements d'enseignements artistiques apportent un encadrement particulier aux pratiques en amateur (notamment chorales et harmonies, batterie fanfare) sur les territoires.

Voilà les stages et projets départementaux proposés par Diapason aux musiciens amateurs en 2012-2013 :

- Forum régional des musiques, danses et contes traditionnels
- Stages et concert Chansons populaires des Alpes à l'occasion du forum régional des musiques, danses et contes traditionnels
- Formations techniques du son / lumière
- Les impromptus au théâtre Charles Dullin en partenariat avec l'Espace Malraux (1 rendez-vous spécifique a été proposé par la FMS)

B. La danse

Une **compagnie de danse amateur** a été impulsée par Diapason et le CRR en 2010. Depuis, la compagnie s'est constituée en association loi 1901. Diapason l'accompagne dans la structuration de son projet.

Voilà les stages et projets départementaux proposés par Diapason et les partenaires aux danseurs amateurs en 2012-2013 :

- Ateliers chorégraphiques en lien avec l'outil « à chaque danse ses histoires »
- Atelier chorégraphique en lien avec la biennale culturelle de Mauriennne
- Conférences danse
- Stage « le corps en jeu » avec Annabelle Simon
- Atelier d'écrirture animé par Rosita Boisseau autour d'un spectacle d'Ambra Senatore
- Stage « voix corps geste » avec Gislaine Drahy
- Stage réservé aux amateurs avec Fatoumi / Lamoureux

C. Le théâtre et le cirque

Un partenariat se poursuit avec la **Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre en Amateur** (FNCTA).

Des rencontres ont été organisées :

- Avec les compagnies amateurs à l'automne dans le cadre du Festival « Envies de Scène » d'Albertville.
- « 1h avec… » rendez-vous avec des metteurs en scènes invités par l'Espace Malraux

Voilà les stages et projets départementaux proposés par Diapason aux comédiens amateurs en 2012-2013:

- Des ateliers de pratique à l'enseignement du théâtre, un chemin vers la transmission, en partenariat avec les Chantiers Nomades (pour les encadrants de pratique)
- Stage « le corps en jeu » avec Annabelle Simon
- Stage « voix corps geste » avec Gislaine Drahy
- Accueil d'un stage sur l'écriture théâtrale en partenariat avec la FNCTA

D. La pluridisciplinarité

Enfin, il faut noter que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma, **une Plateforme pôle ressources départementale pluridisciplinaire pour les pratiques artistiques en amateur a été créée**.

Cette plateforme a travaillé sur un projet qui n'a pas abouti pour des raisons financières. Il convient à présent de définir de nouveaux chantiers pour cette plateforme.

10. Le développement des musiques actuelles : l'échelon territorial activé

En 2006, l'état des lieux du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, tout en pressentant la richesse et le dynamisme du secteur des musiques actuelles, fait apparaître la nécessité d'un **état des lieux spécifique** prenant en compte les particularités sociales, culturelles et artistiques de ce secteur. Cet état des lieux a été conduit en 2010 par Diapason et l'APEJS (Association pour la Promotion et l'Enseignement des Musiques Actuelles en Savoie).

Des **concertations départementales et territoriales** ont par la suite été conduites pendant deux ans, avec pour objectif de développer le secteur des musiques actuelles sur chacun des sept territoires de la Savoie. Elles visent à mettre en place des projets de territoire qui viendraient nourrir un SOLIMA départemental (Schéma d'Orientations des Lieux de Musiques Actuelles).

Voilà l'état d'avancement de ce chantier, par territoire :

- **Avant Pays Savoyard :** peu d'acteurs spécifiques ont été recensés sur ce territoire. Malgré nos sollicitations, il ne semble pas y avoir de forte dynamique repérée sur le secteur à ce jour.

- **Bassin Aixois :** un projet était en cours de co-écriture entre DEVA, Salamah productions et la MJC, avec pour objectif la rénovation et la mutualisation des locaux de répétition de la MJC et la création d'un petit lieu de concerts / scène ouverte (100 places) au sein de la MJC. Un travail de sensibilisation a été mené auprès des élus. L'association Salamah semble se positionner davantage sur la production et le tour. Il faut laisser du temps à la MJC pour définir un nouveau projet. L'école des musiques actuelles DEVA est active sur ce dossier également.

- **Bassin Albertvillois :** la dynamique associative qui a longtemps animé ce territoire est en sommeil. Notre soutien se concentre sur la mise en place par la Ville d'Albertville d'un dispositif nouveau d'accompagnement des pratiques amateurs, en lien avec la politique jeunesse. Ce projet pourrait se voir confirmer dans le cadre du diagnostic culturel actuellement en cours sur le territoire.

- **Bassin Chambérien :** Le projet SMAC est abandonné pour le moment. Un travail sur un projet concerté entre les différents acteurs et une réflexion sur la salle Le Scarabée sont en cours, notamment sur les résidences de groupes.

- **Cœur de Savoie :** peu d'acteurs spécifiques ont été recensés sur ce territoire. Malgré nos sollicitations, il ne semble pas y avoir de forte dynamique repérée sur le secteur à ce jour.

- **Maurienne :** un travail important a été mené à l'échelle du territoire, en partenariat avec le Syndicat des Pays de Maurienne. Deux projets sont à l'étude :
    - Une réflexion a été conduite pour la mise en place d'une scène de territoire, pour permettre à de jeunes groupes amateurs de jouer dans de bonnes conditions. Cette idée a été laissée de côté faute d'une structure prête à porter le projet.
    - À Saint-Jean de Maurienne, un partenariat est créé autour de la diffusion et de la répétition entre l'Espace Jeunes, le Lycée P. Héroult et l'école de musique pour mutualiser des lieux, des ressources et améliorer la circulation de l'information. Environ 20 groupes sont suivis.

- **Tarentaise :** peu d'acteurs spécifiques ont été recensés sur ce territoire.

Grâce à ce travail de concertation et de mise en réseau, un dispositif se met en place intitulé « trafic de scènes » pour organiser des échanges de groupes amateurs et mutualiser des moyens de communication entre Albertville, St-Jean de Maurienne, Aix-Les-Bains et Chambéry.

Un **groupe de travail départemental** sur les musiques actuelles s'est constitué pour assurer le suivi de ce dossier.

11. L'accès à la culture pour tous les publics : la place de Diapason dans les dispositifs d'action (PACTES/Scolaires, PACTES/Publics empêchés, Politique jeunesse)

Diapason participe également à **trois dispositifs** qui contribuent à développer l'accès à la culture pour le plus grand nombre.

- **Les PACTES/Scolaires :** faisant suite au Plan art et culture, le Département a mis en place avec l'appui technique de Diapason le dispositif des PACTES/Scolaires permettant de soutenir les actions en milieu scolaire. Une méthodologie de travail a été définie entre le Conseil général (Direction du Développement Culturel - DDC), l'Inspection d'Académie (DSDEN 73) et Diapason. Diapason apporte son soutien pour l'ensemble de la mise en œuvre des projets et en amont sur le contenu artistique des PACTES/Scolaires.

Liste des PACTES/Scolaires 2012 – 2013 :

AVANT PAYS SAVOYARD > Nuits d'été / *Vacarme du Printemps* Pluridisciplinaire *> Cie Indigo* Pluridisciplinaire	**BASSIN AIXOIS** *> Cie T2L&3D* Danse *>Cie Priviet* Théâtre *> Bruno Théry* Arts plastiques *> Cie (Mic)zzaj* Musique, théâtre	**BASSIN CHAMBERIEN** *> Galerie du Larith / Ankh* Arts plastiques *> iX Compagnie / CIAP* Danse, vidéo, architecture *> Cie l'Embardée* Danse et théâtre
COEUR DE SAVOIE *> Cie Autochtone* Théâtre, poésie		

ALBERTVILLE	MAURIENNE	TARENTAISE VANOISE
> *Le Dôme théâtre / Cie Arcosm* Danse, musique > *Aurore De Soussa* Photographie > *Cie Comme tes Pieds* Danse	> *Cie Cil Du Loup* Danse > *Courts d'école* Cinéma > *Espace Malraux* Théâtre >*Cie les Moteurs Multiples* Théâtre, littérature	> *Festival de cinéma européen des Arcs* Cinéma > *Cie Kotekan* Musique > *Cie Comme tes Pieds* Danse

- **Les PACTES/Publics empêchés :** Diapason a conduit en 2010 un important état des lieux sur les actions culturelles et artistiques en milieu social, à la demande du Département. Depuis un dispositif a été imaginé afin de développer les actions dans tous les lieux de vie sociale (EHPAD, foyer logement pour personnes âgées, IME, foyer de vie, ESAT, IME, lieux d'accueil de la petite enfance, milieu carcéral, hôpital, …). Diapason se tiendra aux côtés des services du Conseil général pour mener à bien ces projets.
  Le plan « **Culture et Cohésion Sociale** » (ex Plan culture pour tous) va permettre la mise en synergie des structures culturelles et des établissements sanitaires et médico-sociaux sur l'ensemble des territoires du département. L'objectif principal porte sur la **valorisation de projets artistiques et culturels au profit de publics spécifiques** par l'accompagnement à la réflexion, la formation et les échanges entre partenaires.
  Cette démarche permet une implication des **Délégations Territoriales** à la Vie Sociale dans les Conseils Culturels de Territoire et la mise en place de **Comités d'Actions Culturelles**. Cette structure formelle ou informelle réunit sur un territoire d'une part les acteurs artistiques et culturels et d'autre part les représentants des publics. L'objectif est de partager des idées, des besoins et des projets.
  De **nombreux cantons et territoires se sont dotés de CAC**. L'objectif est de poursuivre ce mouvement la saison prochaine.

- **La politique jeunesse :** Diapason développe les actions culturelles et artistiques dans tous les temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire ; dans ces deux derniers temps, le relais des structures d'accueil de la jeunesse est indispensable pour la mise en place de parcours culturels à destination des enfants et adolescents. **Diapason a déjà développé des liens avec tous les acteurs de la politique jeunesse et souhaite amplifier ce partenariat.** A ce titre, un plan de formation entre coordonnateurs jeunesse et établissements d'enseignements artistiques a été porté en 2010-2011. Une rencontre départementale de bilan / perspective a été mise en place en 2011-2012. Pour 2012-2013, Diapason avait fait une proposition de parcours culturel et d'une rencontre départementale qui n'a pas abouti car la direction jeunesse du département était en restructuration. Parallèlement, on continue le travail de terrain, notamment dans le cadre de la mise en œuvres des projets culturels.

12. Les plans de développement artistiques de Diapason

Il convient de noter que l'année 2012 / 2013 a été l'occasion pour Diapason de travailler à **deux plans de développement, l'un autour de la voix, l'autre autour du corps, du geste et du mouvement.** Ces plans constitueront des piliers importants du plan d'action de Diapason, et donc de l'Acte II, pour la prochaine saison. Les arts visuels seront également abordés.

CONCLUSION

La **structuration culturelle des sept territoires savoyards** conduite par Diapason s'est amplifiée et constitue sans ambiguïté **l'axe fort de développement de l'Acte II du schéma départemental**. Ainsi, cinq territoires sur sept ont désormais mis en place leur Conseil culturel et l'ensemble travaille à la rédaction de leur projet de territoire. L'année prochaine verra Diapason poursuivre ce mouvement, et **accompagner au plus près les acteurs locaux dans leurs travaux**. Par ailleurs, Diapason organise des **rencontres entre les coordonnateurs de territoire** en place afin de leur donner des outils et de favoriser le partage d'expérience.

Les **établissements d'enseignements artistiques** continuent leur mutation, mais nous l'avons vu, avec certaines difficultés. Toutefois, des **points positifs** sont à souligner :

- Hausse des publics hors les murs depuis 2004
- Hausse du nombre d'élèves présentés au BEM
- Hausse des heures dévolues aux parcours découverte, combiné et de pratique collective
- Diversification des répertoires et esthétiques, et accroissement de la pluridisciplinarité
- Mutualisation des postes en hausse cette année
- Accroissement du nombre d'heures d'interventions en milieu scolaire

On note malgré tout un fléchissement dans la mise en œuvre de certaines préconisations. Les questions liées à l'emploi et aux financements des EEA sont des chantiers prioritaires.

Au niveau départemental, Diapason a poursuivi sa mission de développement culturel sur différents chantiers :

- Animation du Conseil culturel départemental, du réseau des coordonnateurs de territoire
- Proposition d'un plan de formation conséquent et adapté aux demandes
- Poursuite de la réflexion pédagogique des EEA
- Soutien à la pratique amateur, aux musiques actuelles, au théâtre et à la danse
- Travail en lien avec les dispositifs des PACTES/Scolaires, du plan Culture et Cohésion Sociale et de la Politique Jeunesse
- Réécriture des critères de financement des EEA…

Ce bilan 2012/2013 est l'occasion de pointer **l'ensemble des chantiers** à poursuivre pour une mise en œuvre effective de l'Acte II du schéma départemental :

- Poursuivre la structuration des territoires en matière d'offre culturelle et artistique (définition et mise en œuvre des projets artistiques et culturels)
- Poursuivre la mise en œuvre des nouveaux parcours
- Développer des plans d'action artistique adossés aux projets culturels
- Soutenir les nouvelles esthétiques (musiques actuelles) et développer les pratiques innovantes ; soutenir les disciplines du théâtre, de la danse et de la voix
- Poursuivre la dynamique d'éducation artistique et culturelle pour tous les publics (scolaires, jeunesse, social), en travaillant en lien avec les dispositifs des PACTES/Scolaires, du plan Culture et Cohésion Sociale (Comités d'Action Culturelle – CAC) et de la Politique Jeunesse
- Soutenir la pratique amateur en général
- Poursuivre le chantier de la consolidation de l'emploi culturel
- Développer le travail avec les artistes

Le plan d'action Diapason 2013 / 2014 prend en compte l'ensemble de ces chantiers afin d'y apporter des solutions.